



**BULLETIN**  
DE LA  
**COMMUNAUTE EUROPEENNE**  
**DU CHARBON ET DE L'ACIER**  
**HAUTE AUTORITE**

Ce numéro contient  
une chronologie de la C.E.C.A.



**N° 46**

**LUXEMBOURG**  
9<sup>e</sup> année - N° 1

**BULLETIN**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE EUROPEENNE**  
**DU CHARBON ET DE L'ACIER**  
**HAUTE AUTORITE**

Ce numéro contient  
une chronologie de la C.E.C.A.

**N° 46**

**LUXEMBOURG**

9<sup>e</sup> année - N° 1

## AVIS AU LECTEUR

*Comme tous les ans, la parution du premier numéro de l'année du Bulletin de la C.E.C.A. coïncide avec la préparation du Rapport général sur l'activité de la Communauté.*

*L'édition imprimée de ce rapport sera publiée dans la seconde quinzaine du mois de mars.*

*Pour éviter de faire double emploi, compte tenu aussi de la charge de tous les services contribuant à l'élaboration et à la publication des rapports de la Haute Autorité, le "Bulletin" n° 46 comprend un résumé des activités de la C.E.C.A. de mi-novembre à mi-janvier et les programmes prévisionnels pour le 1er trimestre 1964.*

*Le présent numéro du Bulletin est donc surtout consacré à une chronologie de la C.E.C.A. de 1950 à 1963 inclus.*

*La rédaction en a été clôturée le 15 janvier 1964.*

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>I. RESUME DES ACTIVITES DE LA C. E. C. A. RELATIVES</u> <u>A LA PERIODE DU 15 NOVEMBRE 1963</u> <u>AU 15 JANVIER 1964</u>	5
- Activités des Institutions	5
- Décisions de la Haute Autorité	8
- Programme prévisionnel "Charbon" (1er trimestre 1964)	13
- Programme prévisionnel "Acier" (1er trimestre 1964)	19
<u>II. CHRONOLOGIE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE</u> <u>DU CHARBON ET DE L'ACIER</u>	29
- Genèse de la C. E. C. A.	31
- Chronologie des années 1953 à 1963	35-85
<u>III. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</u>	87



LES ACTIVITES DE LA C. E. C. A. DU  
15 NOVEMBRE 1963 AU 15 JANVIER 1964

ACTIVITE DES INSTITUTIONS

Les gouvernements des Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, représentés par leurs ministres des affaires étrangères réunis le 10 janvier 1964, ont renouvelé les mandats du président de la Haute Autorité, M. Dino DEL BO et de son vice-président, M. Albert COPPÉ.

Après cooptation par la Haute Autorité de M. Paul FINET, les gouvernements ont renouvelé le mandat de membre de M. Roger REYNAUD. La Haute Autorité a ensuite coopté M. Fritz HELLWIG.

Au cours d'une session spéciale tenue le 29 novembre 1963 la Haute Autorité a consulté le Comité consultatif sur l'opportunité de modifier ou de compléter certaines décisions de la Haute Autorité définissant les pratiques discriminatoires (article 60, par. 1) et la publicité obligatoire des prix (article 60, par.2a). Une autre consultation a eu lieu au titre de l'article 95 alinéa 1 en ce qui concerne l'opportunité de suspendre les alignements sur les offres de produits sidérurgiques en provenance de pays à commerce d'Etat.

Au cours d'une autre session spéciale, le 13 décembre 1963, la Haute Autorité a consulté le Comité consultatif au titre de l'article 53 alinéa 2 au sujet d'un mécanisme financier commun institué en vertu de la loi de la république fédérale d'Allemagne du 29 juillet 1963 relative à l'aide à la rationalisation dans les charbonnages.

Au cours de la session ordinaire du 14 janvier 1964, le Comité consultatif a examiné les programmes prévisionnels charbon et acier pour le 1er trimestre 1964 et a accordé la consultation demandée pour trois projets de recherche.

C'est le 15 janvier 1964 que s'est tenue la session constitutive pour l'exercice 1964/65, au cours de laquelle a été élu le bureau et ont été nommés les membres des diverses commissions. La composition du bureau est la suivante :

Président : Ch. de la Vallée-Poussin (consommateur, Belgique)  
Vice-président : E. Conrot (producteur, Luxembourg)  
H. Kegel (travailleur, Allemagne)  
Membres : J. C. Achille (producteur, France)  
H. Peters (travailleur, Pays-Bas)  
D. Taccone (consommateur, Italie)

Le Parlement européen a siégé du 25 au 28 novembre 1963 à Strasbourg. Au début de la session, le président, un représentant du Conseil de ministres ainsi que des représentants des Exécutifs dont, pour la Haute Autorité, le président DEL BO, ont rendu hommage à la mémoire de J. F. Kennedy, président des Etats-Unis récemment assassiné. Dans une allocution qui a été considérée par les groupes politiques comme un discours d'investiture, le président de la Haute Autorité a exposé le 26 novembre devant le Parlement la situation actuelle et les perspectives de la C. E. C. A. ainsi que l'activité qu'il a l'intention de déployer à la tête de l'exécutif de cette Communauté (1). C'est au cours de cette session qu'a eu lieu notamment le colloque annuel entre le Parlement, les Conseils et les Exécutifs, colloque qui, cette année, a été principalement consacré aux problèmes du commerce mondial. Les résolutions votées par le Parlement concernent les problèmes de la C. E. E. et de l'Euratom, à l'exception d'une "résolution sur les aspects sociaux de la politique énergétique commune", qui touche également au domaine de compétence de la C. E. C. A.

La session du Parlement tenue les 7 et 8 janvier 1964 a été exclusivement consacrée aux problèmes agricoles.

Le Conseil spécial de ministres de la C. E. C. A. a tenu sa 92<sup>e</sup> session le 2 décembre 1963. Après un large échange de vues sur le projet de résolution élaboré par le Comité spécial "politique énergétique", il a été convenu de charger ce Comité de reprendre l'examen du projet de résolution sur la base du mandat du 2 mai 1963 et de prendre en considération à cette occasion les éléments nouveaux qui se sont dégagés au cours de l'échange de vues de ce jour. Le Comité fera rapport au Conseil avant sa session de mars 1964. Les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil ont pris la décision de proroger pour l'année 1964 les décisions des 6 juin et 15 juillet 1963 relatives aux importations en provenance des pays et territoires à commerce d'Etat et de les adapter en fonction de la situation actuelle du marché de l'acier. Ils ont en outre adopté, pour le 1<sup>er</sup> semestre 1964, des dispositions abaissant temporairement les droits

---

(1) Voir "Compte rendu in extenso des séances du Parlement européen" n° 20 du 26 novembre 1963, p. 793-802.

de douane et fixant des contingents d'importation à taux réduits ou nuls. Le Conseil a également accordé la consultation demandée par la Haute Autorité en ce qui concerne l'opportunité de modifier et de compléter certaines de ses décisions définissant les pratiques discriminatoires; il a donné son avis conforme pour permettre l'affectation de fonds du prélèvement à la réalisation de quatre projets de recherche.

Au cours de sa 93<sup>e</sup> session, tenue le 7 janvier 1964 à Luxembourg et le 10 janvier à Bruxelles, le Conseil a procédé au remplacement de M. P. BASEILHAC, membre démissionnaire du Comité consultatif. Il a nommé membre du Comité, pour la durée du mandat de M. BASEILHAC, restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 14 janvier 1965, M. ACHILLE, directeur général des Charbonnages de France. Il a pris connaissance d'une déclaration du président de la Haute Autorité relative à la compétence de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille. Dans cette déclaration, M. DEL BO, souligne notamment que son institution propose d'étendre aux mines de fer les compétences que l'Organe permanent possède actuellement dans le secteur charbonnier.

Comme suite à une demande de la Haute Autorité, le Conseil a donné son avis conforme à une décision suspendant jusqu'au 31 décembre 1964 le droit de s'aligner, pour les ventes de produits sidérurgiques sur des offres en provenance de pays à commerce d'Etat. En revanche, l'accord n'a pas pu se réaliser sur le relèvement, proposé par la Haute Autorité, des droits frappant l'acier.

Le 5 décembre, la Cour de justice des Communautés européennes a rejeté comme irrecevables six recours introduits par des entreprises sidérurgiques contre des décisions de la Haute Autorité contenant des sommations de paiement dans le cadre du mécanisme de péréquation des ferrailles (affaires 23-63, 24-63, 28-63, 52-63, 53-63, 54-63). Le 16 décembre la Cour a confirmé dans quatre autres arrêts des décisions analogues prises par la Haute Autorité dans la même matière (affaires 18-62, 2 à 10-63, 14-63, 36-63). En revanche, elle a annulé une décision de la Haute Autorité sommant une entreprise de payer des intérêts de retard dans le paiement de sommes dues au titre du prélèvement (affaire 1-63).

Après s'être déclarée prête à satisfaire à toutes les conditions contenues dans la décision de la Haute Autorité du 10 juillet 1963, autorisant la concentration de August-Thyssen-Hütte et de Phönix-Rheinrohr, la August-Thyssen-Hütte a retiré le recours qu'elle avait introduit devant la Cour de justice des Communautés européennes contre certaines dispositions de cette décision.



## DECISIONS DE LA HAUTE AUTORITE

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la Haute Autorité a pris des décisions portant notamment sur les matières suivantes :

Ententes et concentrations

- Autorisation d'un accord entre les négociants français de charbon en gros et en détail, conclu à l'échelon national entre la "Fédération nationale des syndicats de négociants en combustibles en gros" et la "Fédération nationale des syndicats de négociants en combustibles de France" en ce qui concerne la vente du charbon aux foyers domestiques et aux petites industries (décision n° 16-63 du 19 novembre 1963) (1).

- Décisions relatives à la réglementation commerciale des Comptoirs de vente de charbon de la Ruhr "Geitling" et "Präsident". Aux termes de ces décisions, les grands utilisateurs industriels dont la consommation a été supérieure à 30 000 tonnes durant l'exercice charbonnier, ont la faculté d'acheter les combustibles écoulés par les comptoirs soit par l'intermédiaire du négoce de gros, soit directement à l'un des deux comptoirs de vente. Les ventes aux chemins de fer de l'Etat et aux entreprises sidérurgiques, y compris leurs cokeries, sont réservées aux comptoirs de vente en tant qu'affaires directes. (Décisions n° 17-63 et 18-63 du 11 décembre 1963) (2).

Le 18 décembre 1963, la Haute Autorité

- s'est prononcée sur le principe d'une décision assortie-de-conditions, autorisant la fondation par deux entreprises sidérurgiques françaises d'une filiale commune;

- a autorisé l'acquisition par une usine sidérurgique française d'une participation majoritaire dans deux sociétés françaises de transformation des métaux;

- a autorisé deux sociétés allemandes du négoce de l'acier à fonder en commun un comptoir sidérurgique.

---

(1) Le texte de la décision figure au Journal officiel des Communautés européennes, 6e année, n° 169 du 25 novembre 1963.

(2) Le texte des décisions figure au Journal officiel des Communautés européennes 6e année, n° 184 du 16 décembre 1963.

Mesures internes tendant à stabiliser la situation de l'industrie sidérurgique de la Communauté (1)

- Modifications et compléments à la décision 30-53 du 2 mai 1953, relative aux pratiques interdites par l'article 60, par. 1 du traité, dans le marché commun du charbon et de l'acier. Les obligations imposées aux entreprises par l'ancienne décision sont étendues à leur organisation de vente et aux intermédiaires et négociants agissant pour le compte des entreprises (décision 19-63 du 11 décembre 1963).

- Modification de la décision 31-53 du 2 mai 1953 relative aux conditions de publicité des barèmes de prix et conditions de vente pratiqués par les entreprises de l'industrie de l'acier. Les organisations de vente de produits sidérurgiques ainsi que les intermédiaires qui vendent en leur nom, mais pour le compte des entreprises et organisations de vente sont astreints à publier leurs barèmes de prix et conditions de vente (décision 20-63 du 11 décembre 1963).

- Modification, dans le même sens que la décision 31-53, de la décision 37-54 du 29 juillet 1954 relative aux conditions de publicité des barèmes de prix et conditions de vente pratiqués par les entreprises de l'industrie de l'acier pour la vente des aciers spéciaux (décision 21-63 du 11 décembre 1963).

- Modification, dans le même sens que la décision 31-53, de la décision 4-53 du 12 février 1953 relative aux conditions de publicité des barèmes de prix et conditions de vente pratiqués par les entreprises des industries du charbon et du minerai de fer (décision 22-63 du 11 décembre).

- Obligation faite aux entreprises sidérurgiques de la Communauté de notifier à la Haute Autorité les transactions pour lesquelles elles alignent leurs offres sur les conditions faites par des entreprises extérieures à la Communauté (décision 23-63 du 11 décembre 1963).

- Obligation faite aux entreprises de l'industrie de l'acier de déclarer périodiquement à la Haute Autorité les opérations assorties de rabais ou prix spéciaux pour l'exportation indirecte (livraisons à des entreprises transformatrices d'acier qui exportent tout ou partie de leur production dans des pays extérieurs à la Communauté) (décision 24-63 du 11 décembre 1963, mise en vigueur pour une durée d'un an).

---

(1) Le texte des décisions suivantes figure au Journal officiel des Communautés européennes, 6e année, n° 187, du 24 décembre 1963.

Mesures périphériques destinées à stabiliser la situation de l'industrie sidérurgique de la Communauté.

Pour compléter les mesures internes indiquées plus haut concernant l'industrie sidérurgique, la Haute Autorité a pris, le 15 janvier 1964, les autres mesures suivantes visant à augmenter l'efficacité des premières au moyen d'un renforcement modéré de la protection périphérique, estimé nécessaire par la Haute Autorité dans les conditions présentes (1).

- Décisions prise en vertu de l'article 95 alinéa 1, après avis conforme du Conseil de ministres statuant à l'unanimité, portant interdiction jusqu'au 31 décembre 1964, de l'alignement, pour les ventes de produits sidérurgiques, sur des offres en provenance de pays ou territoires à commerce d'Etat;

- Recommandation faite aux gouvernements des Etats membres de prendre les mesures législatives et administratives appropriées pour adopter ou maintenir, à titre temporaire et avec effet du 15 février 1964, la protection périphérique à l'importation aux niveaux minima pratiqués par l'Italie (en moyenne 9 %). Cette recommandation tient compte des taux consolidés accordés par plusieurs Etats membres dans le cadre du GATT pour certaines positions douanières. En outre, une procédure spéciale permet de déroger dans certains cas aux taux minima recommandés;

- Recommandation faite aux gouvernements des Etat membres pour leur permettre d'instituer, avec effet du 15 février 1964 et jusqu'au 31 décembre 1965, en plus de la perception d'un droit ad valorem fixé au niveau italien, une protection extérieure spécifique de 7 \$ par tonne sur les importations de fonte de moulage. Les Etats membres sont invités à mettre en oeuvre les procédures prévues par le GATT pour la mise en vigueur de ce relèvement de la protection douanière.

Recherche technique

Après consultation du Comité consultatif et avis conforme du Conseil de ministres, la Haute Autorité a affecté des aides financières à la réalisation de quatre projets de recherche:

---

(1) le texte de la décision et des deux recommandations ci-dessous figure au Journal officiel des Communautés européennes, 7e année, n° 8 du 22 janvier 1964.

- Poursuite des recherches sur la pression des terrains dans les charbonnages (651 000 dollars);

- Recherche sur la combustion catalytique des gaz résiduels produits par les fabriques d'agglomérés (75 460 dollars);

- Recherches géologiques et stratigraphiques sur l'origine et l'apparition de grisou dans le massif houiller (427 000 dollars);

- Recherches sur l'enrichissement de minerais de fer de la Communauté par un grillage magnétisant (823 500 dollars);

La Haute Autorité a en outre engagé, le 19 décembre 1963, la procédure d'avis conforme pour les projets suivants:

- poursuite des recherches sur le soutènement mécanisé en taille (586 750 dollars);

- poursuite du projet de recherche "Problèmes techniques fondamentaux des cokeries" (337 500 dollars);

- programme quinquennal de recherches physiopathologiques et cliniques sur les répercussions des influences nocives présentant une importance particulière pour la santé des travailleurs des industries de la C. E. C. A. (3 millions de dollars).

### Relations extérieures

A la suite de l'échange de vues qui a eu lieu le 2 décembre 1963 au sein du Conseil de ministres, la Haute Autorité a entrepris de consulter successivement les gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Autriche, de Norvège, de Suède et du Japon sur les problèmes concernant le marché international de l'acier et sur le relèvement et l'unification des droits harmonisés frappant l'acier et la fonte à l'importation. En plus de certaines réactions inspirées par des arguments juridiques et économiques, elle a constaté au cours de ces conversations, chez tous les pays consultés, un intérêt général pour la mise en oeuvre sur une base internationale élargie, d'une étude de la production sidérurgique ainsi que la situation du marché mondial, qui permettraient de dégager des orientations nécessaires au rétablissement de l'équilibre.

A la nouvelle de l'assassinat de John F. Kennedy, président des Etats-Unis, le président DEL BO a adressé le 23 novembre 1963 au nouveau président, M. Lyndon JOHNSON et à Madame Jacqueline Kennedy, veuve du défunt, des télégrammes de condoléances dont le texte est reproduit ci-dessous :

Monsieur Lyndon JOHNSON  
Président des Etats-Unis d'Amérique

Maison Blanche

WASHINGTON

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier prend part avec consternation au deuil immense qui frappe votre pays et le monde entier par la disparition d'un président que sa haute valeur morale et politique place dans l'histoire parmi les défenseurs les plus énergiques de la liberté et de la dignité humaine, et parmi les véritables promoteurs de l'union de l'Europe. stop. Je me fais l'interprète du deuil profond qui associe le peuple de nos six pays à celui des Etats-Unis. stop. Veuillez accepter, Monsieur le président, parmi les témoignages de solidarité émus qui vous parviennent de tous les pays du monde, l'expression de la compassion profonde de la Haute Autorité.

Dino DEL BO  
Président de la Haute Autorité de la  
C. E. C. A.

Madame Jacqueline KENNEDY

Maison Blanche

WASHINGTON

Profondément attristé, je prends part à votre immense douleur, à laquelle s'associent tous les membres de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. stop. En leur nom et en mon nom personnel, je vous prie d'accepter les sentiments de notre profonde émotion pour la perte d'un homme juste et d'un homme d'Etat de grande valeur qui, pour le courage et la grande dignité qu'il a montrés en toutes circonstances, trouve sa place parmi les grandes figures de l'histoire.

Dino DEL BO  
Président de la Haute Autorité de la  
C. E. C. A.

Le vice-président Coppé a représenté le Collège aux funérailles officielles qui ont eu lieu le 25 novembre 1963 à Washington.

## PREVISIONS CHARBONNIERES

1er TRIMESTRE 1964

L'établissement des chiffres prévisionnels charbon est basé sur les hypothèses suivantes concernant l'activité industrielle, le mouvement des stocks chez les consommateurs et les conditions de climat :

- 1° un accroissement de l'indice de la production industrielle de 8 % par rapport au 1er trimestre 1963;
- 2° une réduction saisonnière des stocks de 1,1 mn de t de houille, les stocks de coke restant sans changement;
- 3° des conditions climatiques moyennes, hydraulité et température.

### Situation générale

Sur le plan économique, les prévisions pour le 1er trimestre 1964 escomptent une expansion avec un indice de l'activité industrielle en augmentation de 8 % sur le trimestre correspondant de l'année précédente et avec une production sidérurgique en légère progression par rapport à celle de la fin de l'année 1963.

Pour le marché charbonnier, les premiers mois de 1964 se présentent dans des conditions plus normales avec cependant une demande réajustée pour tenir compte des difficultés d'approvisionnement de l'année 1963. Si, au début de l'hiver, les stocks pouvaient être considérés comme reconstitués dans l'industrie et les services publics, il n'en est pas de même pour le secteur foyers domestiques dans son ensemble. Les efforts des producteurs pour augmenter les livraisons conjugués à l'augmentation des importations ont eu pour résultat des livraisons totales à ce secteur supérieures à celles de l'année dernière. Cependant, on constate certaines inégalités de distribution sur le plan géographique comme sur le plan individuel.

La production de houille se maintient au rythme des derniers mois et le niveau des stocks à la mine ne permettent plus dans la même mesure que les années précédentes d'assurer un complément des approvisionnements. L'équilibre du bilan doit dans ces conditions être assuré par un volume encore considérable d'importations en provenance des pays tiers.

On trouvera ci-après des renseignements plus détaillés sur les postes les plus importants du bilan charbonnier.

Consommation de houille et de coke de four

Pour les foyers domestiques, les besoins exprimés tiennent compte du bas niveau actuel des stocks existant dans le circuit de la distribution. La demande s'élèverait à 7 millions de tonnes de houille et 4,4 millions de tonnes d'agglomérés, soit au total le chiffre des réalisations du 1er trimestre 1963 et 2,5 millions de tonnes de plus qu'au 1er trimestre 1962. Le programme de fabrication d'agglomérés est poussé pour faire face au manque d'antracite. Pour le coke de four, les prévisions, avec 2,5 millions de tonnes, retrouvent le niveau du 1er trimestre 1962. Compte tenu des BKB pour lesquels le marché varie peu d'une année sur l'autre, les prévisions pour les foyers domestiques donneraient un total, tous combustibles solides additionnés tonne pour tonne, de 17,8 millions de tonnes contre 20 millions de tonnes au 1er trimestre 1963 et 15,2 millions de tonnes au 1er trimestre 1962.

La carbonisation bénéficie de la fermeté de la production sidérurgique.

Pour les centrales publiques les besoins exprimés de 8,8 millions de tonnes contre 8 millions au 1er trimestre 1963, ne donnent pas une image correcte de la réalité. Une fois déduit le mouvement de stocks, on se trouve en effet devant une consommation réelle inférieure de 0,4 million de tonne, comparée, il est vrai, à un trimestre exceptionnel. Aucune modification n'est à signaler dans la tendance de la consommation du charbon dans les trois secteurs usines à gaz, chemins de fer et autres industries.

Au total, la demande de houille s'élèverait à 67,2 millions de tonnes contre 66,1 millions de tonnes au 1er trimestre 1963, soit une augmentation de 1,1 million de tonnes.

Si l'on tient compte des mouvements des stocks chez les utilisateurs, abstraction faite du secteur foyers domestiques où les stocks sont inconnus, on arrive à une consommation réelle au 1er trimestre 1964 inférieure de 0,7 million de tonne à celle du trimestre correspondant de l'année précédente.

La demande de coke de four pour l'ensemble des secteurs s'élèverait à 17,2 millions de tonnes contre 19,9 millions de tonnes au 1er trimestre de l'année précédente. Cette réduction est imputable au secteur foyers domestiques.

Echanges intracommunautaires

Les échanges de houille à l'intérieur de la Communauté sont estimés à 4,5 millions de tonnes, chiffre inférieur à la moyenne de l'année 1962 et des années antérieures; le resserrement des échanges déjà noté en 1963 se poursuivrait.

Pour le coke de four, les échanges prévus, avec 2,5 millions de tonnes, maintiennent leur volume antérieur.

Echanges avec les pays tiers

Les exportations de houille vers les pays tiers, reprenant la tendance antérieure, ne s'élèveraient plus qu'à 0,7 million de tonnes. En revanche, les exportations de coke de four avec 0,9 million de tonnes maintiendraient leur niveau des années précédentes.

A l'importation en provenance des pays tiers il est prévu 8,8 millions de tonnes contre 6,7 au 1er trimestre 1963, soit une augmentation de 2 millions de tonnes. Cette cadence est cependant un peu inférieure à celle que l'on a connue au deuxième semestre 1963. Tous les fournisseurs bénéficient de l'accroissement des importations.

Tableau 1

Importation par pays de provenance

(en 1 000 tonnes)

Provenance	1er tri. 1964	1er tri. 1963	Différence	
	Prévisions	Réalisations	t	%
U.S.A.	5 620	4 612	+ 1 008	+ 22
U.K.	1 465	911	+ 554	+ 61
Pologne	540	347	+ 193	+ 56
U.R.S.S.	960	573	+ 387	+ 67
autres	240	279	- 39	- 14
Total	8 825	6 723	+ 2 102	+ 31

Par pays de la Communauté, le tableau 2 suivant fait ressortir une grande divergence. L'accroissement des importations varie entre un minimum de 4 % pour les Pays-Bas à un maximum de 96 % pour la France.



Tableau 2

Importation de houille en provenance des pays tiers  
par pays de la Communauté

(en 1 000 tonnes)

Pays d'importation	Pays fournisseur	1er tri. 1964	1er tri. 1963	Différence	
		Prévisions	Réalisations	t	%
Allemagne	U. S. A.	1 930	1 328	+ 302	+ 45
	autres	290	232	+ 58	+ 25
	total	2 220	1 560	+ 660	+ 42
Belgique	U. S. A.	500	357	+ 143	+ 40
	autres	590	312	+ 278	+ 89
	total	1 045	668	+ 442	+ 63
France	U. S. A.	590	318	+ 272	+ 85
	autres	1 450	515	+ 530	+ 103
	total	1 635	832	+ 803	+ 96
Italie	U. S. A.	1 750	1 630	+ 120	+ 7
	autres	675	635	+ 40	+ 6
	total	2 425	2 265	+ 160	+ 7
Luxembourg	U. S. A.	-	-	-	-
	autres	5	1	+ 4	
	total	5	1	+ 4	
Pays-Bas	U. S. A.	850	981	- 131	- 13
	autres	600	417	+ 183	+ 44
	total	1 450	1 398	+ 52	+ 4
Communauté	U. S. A.	5 620	4 612	+ 1 008	+ 22
	autres	3 205	2 111	+ 1 094	+ 52
	total	8 825	6 723	+ 2 102	+ 31

Production de houille

Pour l'ensemble de la Communauté la production prévue s'élève à 58,3 millions de tonnes contre 54,7 millions de tonnes au 1er trimestre 1963, l'écart étant dû aux grèves du mois de mars des Charbonnages de France. Ces grèves mises à part, on ne note pas d'écart important dans le rythme de production pour les différents pays à l'exception des Pays-Bas où le nombre de jours est réduit.

Tableau 3  
Production de houille dans la Communauté

(en 1 000 tonnes)

Provenance	1er tri. 1964	1er tri. 1963	Différence	
	Prévisions	Réalisations	t	%
Allemagne	36 000	36 708	- 708	- 1,9
Belgique	5 550	5 590	- 40	- 0,7
France	13 750	9 219 +)		
Italie	150	147	+ 3	+ 2,0
Pays-Bas	2 835	3 022	- 187	- 6,2
Communauté	58 285	54 685		
+) Grèves des Charbonnages de France en mars 1963				

Stocks de houille à la mine

Le bilan de la Communauté fait apparaître un déstockage de 0,4 million de tonnes de houille dû essentiellement à un déstockage de même ordre de grandeur en France. On s'attend de même à un déstockage de 200 000 tonnes de charbon sarrois entreposés en France.

A la fin de mars 1964, les stocks de houille à la mine s'élèveraient, pour l'ensemble des producteurs de la Communauté, à 10,7 millions de tonnes contre 13 millions de tonnes fin mars 1963. Une grande partie de ces stocks est composée de bas-produits.

Coke de four

La production de coke de four se maintiendrait sans changement avec 18,2 millions de tonnes malgré une réduction attendue de 2,7 millions de tonnes de la demande intérieure. Il est prévu en effet un stockage à la production de 0,3 million de tonnes contre un déstockage de 2,5 millions de tonnes au 1er trimestre 1963.

On trouvera ci-après les bilans prévisionnels pour le 1er trimestre 1964 pour la houille, les agglomérés de houille, le coke de four ainsi que les briquettes et semi-coke de lignite.

Tableau 4  
Approvisionnements et besoins en combustibles solides  
de la Communauté

Prévisions pour le 1er trimestre 1964

(en 1 000 tonnes)

	Houille	Agglomérés de houille	Coke de four	Briquettes et semi-coke de lignite
1. Production	58 280	4 850	18 200	4 015
2. Correction pour bas-produits	+ 250	-	-	-
3. Importation provenance pays tiers				
a) U. S. A.	5 620	-	100	-
b) autres pays	3 210	25	70	1 255
c) total	8 830	25	170	1 255
4. Ressources (1 à 3)	67 360	4 875	18 370	5 270
5. Demande intérieure				
a) consommation propre	1 780	15	670	140
b) livraisons au personnel	1 140	285	230	60
c) centrales minières	5 740	-	-	-
d) centrales publiques	8 800	-	10	5
e) usines à gaz	2 000	-	5	-
f) chemins de fer	2 420	65	55	40
g) cokeries	24 100	-	130	-
h) industrie sidérurgique	920	5	11 430	100
i) autres industries	7 680	70	1 860	605
j) foyers domestiques	7 040	4 400	2 500	3 925
k) usines d'agglomérés	4 580	-	-	-
l) divers	1 020	15	260	285
Total	67 220	4 855	17 150	5 160
6. Mouvement des stocks chez consommateurs	1 140	-	- 20	-
7. Exportation vers pays tiers	740	20	890	110
8. Besoins totaux (5 + 7)	67 960	4 875	18 040	5 270
9. Stocks à la production (début)	11 100	70	2 700	-
10. Mouvement stocks à la production	400	-	+ 330	-
11. Stocks à la production (fin)	10 700	70	3 030	-
12. Mouvement stocks à l'importation	200	-	-	-

Au 1er trimestre 1963, les réalisations houille ont été de 54 685 000 tonnes pour la production (1), de 61 716 000 tonnes pour les ressources (4) et de 66 946 000 tonnes pour les besoins totaux (8).

PROGRAMME PREVISIONNEL "SIDERURGIE"

Premier trimestre 1964

Tant sur le marché mondial que dans le marché commun la conjoncture sidérurgique se présente sous un double aspect : augmentation des quantités demandées et produites, compétition vive pour répondre à cette demande du fait que les possibilités d'offre continuent à lui être supérieures.

La conjoncture économique générale à la fin de l'année 1963 et au début de l'année 1964 se présente presque dans le monde entier sous des perspectives améliorées. L'activité des grands secteurs consommateurs d'acier paraît être également animée de tendances plus favorables : l'activité du bâtiment se maintient dans tous les pays à un haut niveau; la construction automobile se développe aux Etats-Unis, en Angleterre et dans le marché commun; une reprise de la construction navale est en cours dans certains pays tiers; dans l'ensemble l'activité d'investissements paraît entrer dans une nouvelle phase d'expansion - la Communauté notamment a reçu depuis plusieurs mois d'importantes commandes d'équipement en provenance des pays tiers.

A l'intérieur de la Communauté une conjoncture favorable paraît s'amorcer en Allemagne et dans les pays du Bénélux. En France et en Italie par contre - où l'accroissement avait été jusqu'alors le plus fort - les plans d'assainissement pourraient freiner le mouvement d'expansion. Il semble cependant qu'au total et dans la mesure même où l'économie mondiale progresse, l'économie de la Communauté pourrait être en 1964 entraînée vers une expansion, dont le rythme devrait cependant être plus modéré que celui de la reprise conjoncturelle des années 1959 et 1960.

+  
+     +

Acier

Ces aspects de la conjoncture économique mondiale et communautaire sont favorables à un certain développement de la demande et de la production d'acier dans la Communauté. Le rythme de ce développement doit cependant rester très prudent, de façon à ne pas ruiner par un excès d'offre l'amélioration que l'augmentation de la demande pourrait apporter à l'équilibre offre-demande.

Les commandes reçues par la sidérurgie de la Communauté tant en provenance du marché commun qu'en provenance des pays tiers ont

augmenté aux mois d'octobre et novembre par rapport à la moyenne des mois précédents. La production d'acier de la Communauté aura augmenté de 4 % au 4e trimestre 1963 par rapport au trimestre précédent, dépassant son niveau du 1er trimestre 1961

Il se peut qu'un hiver froid, même s'il n'était pas aussi rigoureux que l'année dernière, réduise saisonnièrement la consommation d'acier dans certains secteurs comme le bâtiment. On en a tenu compte en limitant à 7,6 % l'accroissement d'activité des industries consommatrices d'acier au 1er trimestre 1964 par rapport au 1er trimestre 1962, soit deux années auparavant, alors que le progrès acquis au 4e trimestre 1963 par rapport au 4e trimestre 1961 serait de l'ordre de 11 %. La consommation d'acier serait ainsi de 16,8 millions de tonnes. (1)

Les excédents des stocks d'acier chez les consommateurs auront été épuisés à la fin de l'année 1963. Au 1er trimestre 1964, on a estimé une quasi stabilité des stocks des utilisateurs malgré l'accroissement du rythme de consommation et le mouvement de stockage saisonnier habituel à cette époque, en vue des livraisons de printemps. Une légère augmentation des stocks dans les usines et chez les négociants, 0,2 million de tonnes(1), a été prévue pour tenir compte de l'accroissement du rythme d'activité.

Les réceptions accrues de commandes en provenance des pays tiers ont conduit à prévoir au 1er trimestre 1964 une exportation s'élevant à 3,35 millions de tonnes(1) contre 3,0 millions de tonnes pour chacun des deux derniers trimestres de l'année précédente.

Les importations ont été estimées à 1,2 million de tonnes(1) au 1er trimestre 1964 contre 1,2 et 1,1 millions de tonnes au 2e et au 3e trimestres 1963, derniers chiffres connus.

Compte tenu de ce bilan, la production d'acier de la Communauté pourrait atteindre 19,0 millions de tonnes au 1er trimestre 1964 comme au 4e trimestre 1963 et contre 18 millions de tonnes au 1er trimestre 1963.

---

(1) En équivalent d'acier brut

Tableau 1  
Production d'acier brut

(en millions de t)

Pays	1961				1962				1963				1964
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV+)	I++)
Allemagne (R. f.)	8,84	8,44	8,41	7,77	8,07	8,12	8,54	7,83	7,75	7,63	8,07	8,16	8,40
Belgique	1,44	1,94	1,84	1,79	1,86	1,88	1,77	1,83	1,84	1,86	1,84	1,99	1,90
France	4,70	4,48	4,05	4,36	4,36	4,37	4,06	4,46	4,32	4,60	4,04	4,59	4,60
Italie	2,23	2,23	2,25	2,34	2,42	2,31	2,27	2,43	2,56	2,62	2,42	2,59	2,50
Luxembg.	1,03	1,05	1,06	0,98	0,99	0,99	1,01	1,02	0,99	1,00	1,03	1,02	1,00
Pays-Bas	0,53	0,50	0,47	0,47	0,51	0,51	0,55	0,52	0,54	0,61	0,57	0,62	0,60
Communauté	18,77	18,70	18,08	17,69	18,21	18,18	18,20	18,09	18,00	18,32	17,97	18,97	19,00
dont aciers spéciaux	1,69	1,59	1,45	1,47	1,50	1,43	1,26	1,38	1,38	1,35	1,23	1,38	1,50
+) estimé													
++) prévision													

Les perspectives de production des entreprises communiquées à la Haute Autorité au début de décembre conduiraient à une production communautaire d'acier de 19,6 millions de tonnes. Mais il faut souligner que depuis une période relativement longue le maintien d'une offre trop forte par rapport à la demande a provoqué l'abaissement des carnets de commandes à un niveau qui ne permet pas une organisation rationnelle de la production. La Haute Autorité estime que la production qui rétablirait la situation en tenant compte des considérations ci-dessus se situerait à un rythme de 19,0 millions de tonnes pendant le 1er trimestre 1964.

Certaines indications sont données ci-après en ce qui concerne la production d'aciers spéciaux et de certains produits laminés.

Dans plusieurs pays de la Communauté les commandes nouvelles d'aciers spéciaux notées en octobre sont supérieures à la moyenne mensuelle des neuf premiers mois de l'année. Cette amélioration semble due en bonne partie à un regain d'activité dans le secteur des biens d'équipement industriels. Les mouvements de baisse des exportations et d'augmentation des importations qui avaient conduit à annuler les exportations nettes du 2e trimestre 1963 ont marqué un léger retrait à partir du 3e trimestre laissant réapparaître une petite exportation nette. Au total,

on peut escompter une légère augmentation de la production d'aciers spéciaux de la Communauté au 1er trimestre 1964 - 1,5 million de tonnes contre 1,38 million de tonnes au 1er trimestre 1963 (Voir tableau 1).

Une première répartition pour certains produits a été tentée. L'activité de la construction automobile et la reprise dans la construction de machines et l'amélioration de situation dans certains chantiers navals laissent escompter une certaine augmentation de la production de tôles fines et de tôles fortes. Une reprise s'est également manifestée sur le marché du fil machine, dont la production a recommencé à s'accroître (Tableau 2).

Tableau 2

Production de certains produits sidérurgiques dans la Communauté

(en millions de tonnes d'acier fini )

	1960				1961				1962				1963				1964
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV+)	I++)
Fil m.	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4	1,2	1,2	1,4	1,5	1,3	1,3	1,45	1,50
Tôles f. et m.	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,90	1,95
Tôles f.	2,7	2,7	2,6	2,8	2,7	2,7	2,3	2,6	2,7	2,8	2,7	1,9	3,1	3,1	3,0	3,25	3,40
+) estimé																	
++) prévision																	

Ferraille

La consommation spécifique de ferraille dans les aciéries ne s'est pas sensiblement modifiée au cours des derniers mois, et l'on peut compter au 1er trimestre 1964 sur une mise au mille d'environ 420 kgs par tonne, analogue à celle du 1er trimestre 1963. Les besoins de ferraille pour les aciéries s'élèveraient à 7,95 millions de tonnes.

La consommation de ferraille dans les hauts fourneaux a de nouveau diminué dans la 2e partie de 1963, et l'on ne peut guère compter sur une consommation spécifique supérieure à 35 kgs par tonnes de fonte au 1er trimestre 1964. Les besoins pour les hauts fourneaux s'élèveraient à 0,45 million de tonnes. La consommation dans les laminoirs reste stable à

0,07 million de tonnes et les exportations peuvent être estimées selon les licences délivrées aux environs de 0,05 million de tonnes.

Les besoins totaux de ferraille au 1er trimestre 1964 s'élèvent ainsi à 8,52 millions de tonnes contre 8,2 millions de tonnes au 1er trimestre 1963. Ils seraient couverts à raison de 5,15 millions de tonnes de ressources propres, le taux de celles-ci s'étant accru au cours des derniers mois. Les achats intérieurs nets pourraient s'élever aux environs de 3,0 millions de tonnes contre 2,88 millions de tonnes au 1er trimestre 1963, si l'on tient compte de l'accroissement de la demande et du fait que les difficultés de récupération dues à l'hiver seront peut-être moins intenses.

Les importations pourraient alors être de l'ordre de 0,3 million de tonnes. Une légère réduction des stocks aux usines est habituelle à cette époque de l'année.

### Fonte

La consommation de fonte dans les aciéries atteindrait 12,95 millions de tonnes au 1er trimestre 1964, auxquelles il faut ajouter environ 1,0 million de tonnes pour la consommation dans les fonderies de fonte.

Les importations en provenance des pays tiers n'ont pas eu tendance à augmenter au cours des derniers mois et pourraient se chiffrer au 1er trimestre 1964 aux environs de 0,3 million de tonnes comme au cours des sept trimestres précédents. Les exportations de fonte auraient d'après les commandes plutôt tendance à s'affaiblir quelque peu. Elles pourraient se situer un peu au-dessous de 0,1 million de tonnes contre 0,11 million de tonnes au 3e trimestre 1963.

Au total, ce bilan fait ressortir, en tenant compte d'une réduction saisonnière des stocks de 0,1 million de tonnes, un besoin de production de fonte de 13,65 millions de tonnes.



Tableau 3

Production de fonte

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963				1964
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV+)	I++)
Allemagne (R. f.)	6,51	6,41	6,46	6,05	6,01	6,03	6,30	5,90	5,71	5,56	5,79	5,85	6,00
Belgique	1,27	1,77	1,73	1,68	1,68	1,72	1,67	1,69	1,69	1,72	1,71	1,84	1,80
France	3,76	3,65	3,40	3,58	3,51	3,52	3,30	3,62	3,46	3,75	3,34	3,75	3,70
Italie	0,71	0,80	0,80	0,80	0,81	0,86	0,97	0,95	0,90	0,98	0,98	0,92	0,83
Luxembg.	0,95	0,96	0,95	0,91	0,91	0,88	0,89	0,91	0,86	0,88	0,91	0,91	0,90
Pays-Bas	0,37	0,38	0,34	0,36	0,40	0,35	0,43	0,40	0,39	0,42	0,45	0,45	0,42
Communauté	13,57	13,97	13,68	13,38	13,32	13,36	13,56	13,47	13,01	13,31	13,18	13,72	13,65
+) chiffres provisoires pour décembre													
++) prévision													

Agglomérés de minerai de fer

La consommation d'agglomérés de minerai de fer a atteint 987 kgs par tonne de fonte au 3<sup>e</sup> trimestre 1963, compte tenu de la mise en service de nouvelles installations, et malgré l'augmentation de la production de fonte, la consommation spécifique d'agglomérés devrait s'élever encore au 1<sup>er</sup> trimestre 1964 jusqu'à environ 1 025 kgs par tonne de fonte. La consommation et partant la production d'agglomérés atteindraient alors 14,0 millions de tonnes.

Minerai de fer (en fer contenu)

Les besoins de minerai de fer pour consommation dans les hauts fournaux et agglomérations seraient, eu égard à la production de fonte envisagée, de 10,95 millions de tonnes au 1<sup>er</sup> trimestre 1964. Il s'y ajoute 0,25 million de tonnes pour consommation dans les aciéries et 0,05 million de tonnes pour l'exportation. Au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1963 la production marchande de la Communauté a marqué un recul de 11 % par rapport aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1962. La légère augmentation de la production de fonte devrait permettre de limiter à ce taux la réduction de

production à atteindre au 1er trimestre 1964 par rapport au 1er trimestre 1963, de sorte que la production marchande pourrait atteindre 5,95 millions de tonnes au 1er trimestre 1964.

Une reprise aux stocks est habituelle au 1er trimestre, notamment à ceux de la sidérurgie approvisionnés par les mines nordiques : 0,4 million de tonnes.

Les besoins d'importations seraient alors de l'ordre de 4,9 millions de tonnes pour autant que les conditions hivernales permettront de les réaliser; dans le cas contraire une reprise supplémentaire aux stocks devrait être effectuée.

Tableau 4

Production marchande de minerai de fer

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963				1964
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I
Allemagne (R. f.)	1,13	1,12	1,11	1,06	0,99	0,98	1,00	0,94	0,98	0,76	0,75	0,73	0,80
Belgique	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
France	5,22	5,05	4,47	4,97	5,22	5,06	4,37	4,95	4,11	4,80	3,89	4,44	4,60
Italie	0,14	0,15	0,15	0,12	0,12	0,14	0,14	0,14	0,14	0,11	0,14	0,12	0,10
Luxembg.	0,43	0,47	0,48	0,44	0,42	0,36	0,39	0,37	0,41	0,39	0,47	0,42	0,44
Communauté	6,93	6,80	6,22	6,60	6,76	6,55	5,91	6,38	5,65	6,07	5,26	5,72	5,95

Coke

La mise au mille de coke dans les hauts fourneaux s'abaisserait au 1er trimestre 1964 aux environs de 745 kgs par tonne de fonte contre 798 kgs au 1er trimestre 1963 et 756 kgs au 3e trimestre 1963. Les besoins en coke pour les hauts fourneaux seraient alors de 10,15 millions de tonnes. Les besoins des agglomérations augmentent avec le développement de la production d'agglomérés, bien qu'une partie du combustible soit fournie par des fines charbonnières elles-mêmes; ils atteindraient environ 0,9 million de tonnes au 1er trimestre 1964 contre 0,82 million de tonnes au 1er trimestre 1963. Avec une consommation pour autres usages de 0,35 million de tonnes les besoins totaux atteindraient 11,4 millions de tonnes qui seront entièrement couverts par des livraisons fraîches à l'industrie sidérurgique.

Tableau 5

Consommation totale de coke

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963				1964
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I
Allemagne (R. f.)	5,80	5,66	5,21	5,31	5,16	5,08	5,18	4,93	4,70	4,44	4,57	4,66	4,75
Belgique	1,14	1,54	1,50	1,46	1,45	1,47	1,41	1,44	1,46	1,40	1,39	1,45	1,40
France	3,83	3,68	3,49	3,69	3,54	3,44	3,23	3,52	3,43	3,49	3,12	3,45	3,40
Italie	0,55	0,56	0,57	0,59	0,59	0,62	0,71	0,70	0,68	0,68	0,69	0,64	0,62
Luxembg.	1,02	1,03	1,03	1,01	1,00	0,94	0,96	0,98	0,92	0,90	0,93	0,89	0,92
Pays-Bas	0,29	0,30	0,26	0,29	0,29	0,26	0,31	0,30	0,24	0,31	0,31	0,31	0,31
Commu- nauté	12,63	12,77	12,52	12,35	12,03	11,81	11,80	11,65	11,43	11,22	11,01	11,40	11,40

## Prévisions des disponibilités et des besoins de la Communauté en produits sidérurgiques et en matières premières nécessaires à leur fabrication

Premier trimestre 1964

(en millions de tonnes)

Acier brut

1. Consommation réelle	16,8
2. Variation des stocks (1)	+ 0,15
3. Exportation	3,35
4. Besoins totaux	<u>20,3</u>
5. Production d'acier brut	19,0
6. Consommation de ferraille dans les laminoirs	0,1 (4)
7. Importation	<u>1,2</u>
8. Ressources totales	20,3

Ferraille (2)

9. Consommation dans les aciéries	7,95
10. Consommation dans les hauts fourneaux	0,45
11. Consommation de ferraille dans les laminoirs	0,07
12. Exportation	<u>0,05</u>
13. Besoins totaux	8,52
14. Ressources propres des usines	5,15
15. Achats intérieurs nets (3)	3,00
16. Importation	0,30
17. Réduction des stocks aux usines	<u>0,07</u>
18. Ressources totales	8,52

---

 (1) Stocks des producteurs, négociants et utilisateurs

(2) Y compris la consommation de ferraille et les ressources propres des fonderies d'acier indépendantes (v. J. O. de la C. E. C. A. du 25-1-1958)

(3) Après déduction des ventes de l'industrie sidérurgique à d'autres usines de la Communauté

(4) Chiffre arrondi

Fonte

19. Consommation dans les aciéries	12,95
20. A la disposition des fonderies	1,0
21. Exportation	0,1
22. Besoins totaux	14,05
23. Production	13,65
24. Importation	0,3
25. Réduction des stocks	0,1
26. Ressources totales	14,05

Agglomérés de minerai

27. Production/consommation	14,5
-----------------------------	------

Minerai de fer (en fer contenu)

28. Consommation dans les hauts four- neaux et agglomérations	10,95
29. Consommation dans les aciéries	0,25
30. Exportation	0,05
31. Besoins totaux	11,25
32. Production	5,95
33. Importation	4,90
34. Réduction des stocks aux mines et usines	- 0,40
35. Ressources totales	11,25

Coke

36. Consommation dans les hauts fourneaux	10,15
37. Consommation dans les agglomérations	0,90
38. Autres usages	0,35
39. Besoins totaux	11,40
40. Livraisons à l'industrie sidérurgique	11,40
41. Réduction des stocks	-
42. Ressources totales	11,40

**CHRONOLOGIE**  
**DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**  
**DU CHARBON ET DE L'ACIER**

**9 MAI 1950 - 31 DECEMBRE 1963**



LA GENESE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

---

I - L'aboutissement du Traité

- 9 mai 1950      Déclaration du Président Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, au nom du gouvernement français, proposant de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune dont les décisions auront caractère obligatoire et qui sera ouverte à la participation des autres pays d'Europe.
- 20 juin 1950      Ouverture à Paris de la conférence chargée d'élaborer le Traité entre les six pays ayant accepté de participer à la Communauté, c'est-à-dire la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.
- 19 mars 1951      Le Traité est paraphé par les chefs des délégations des Six.
- 18 avril 1951      Signature, à Paris, du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.
- 31 octobre 1951      Ratification du Traité à la Seconde Chambre des Pays-Bas par 62 voix contre 6.
- 13 décembre 1951      Ratification du Traité à l'Assemblée nationale française par 377 voix contre 235.
- 11 janvier 1952      Ratification du Traité au Bundestag par 232 voix contre 143 et 3 abstentions.
- 13 mai 1952      Ratification du Traité à la Chambre des Députés luxembourgeoise par 47 voix contre 4.
- 12 juin 1952      Ratification du Traité par la Chambre des Députés belge par 165 voix contre 13 et 13 abstentions.



16 juillet 1952      Ratification du Traité par la Chambre des Députés italienne par 276 voix contre 98.

II - La période préparatoire, la mise en place des institutions communautaires (23 juillet 1952 - 10 janvier 1953)

25 juillet 1952      Les ministres des six pays font connaître que le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier est entré en vigueur

le 23 juillet

date à laquelle le dernier instrument de ratification a été déposé auprès du gouvernement de la République française.

7 août 1952          Les six gouvernements choisissent Luxembourg comme siège provisoire de la Communauté et nomment, d'un commun accord, les huit membres suivants de la Haute Autorité :

MM. Jean Monnet, président (français)  
 Franz Etzel, vice-président (allemand)  
 Albert Coppé, vice-président (belge)  
 Léon Daum (français)  
 Enzo Giacchero (italien)  
 Heinz Potthoff (allemand)  
 Dirk Spierenburg (néerlandais)  
 Albert Wehrer (luxembourgeois).

Le neuvième membre, M. Paul Finet (belge), est désigné par la Haute Autorité par voie de cooptation.

10 août 1952        Installation à Luxembourg et entrée en fonctions de la Haute Autorité.

- 22 août 1952 Visite de M. Monnet, président de la Haute Autorité, au gouvernement du Royaume-Uni
- 23 août 1952 Le gouvernement du Royaume-Uni fait connaître son intention d'établir une délégation permanente auprès de la Haute Autorité avec pour tâche de jeter les bases d'une association intime et durable entre la Communauté et le Royaume-Uni.
- 1er septembre 1952 Installation de la délégation britannique auprès de la Haute Autorité sous la direction de l'ambassadeur Sir Cecil Weir.
- 2 septembre 1952 Installation de la délégation des Etats-Unis d'Amérique qui sera dirigée à partir du 3 mars 1953 par l'ambassadeur David K. Bruce.
- 10 septembre 1952 Ouverture de la première session de l'Assemblée commune. Elle est composée de 78 députés. Ces députés sont désignés au sein des Parlements nationaux dont 18 pour la République fédérale, 18 pour la France, 18 pour l'Italie, 10 pour la Belgique, 10 pour les Pays-Bas et 4 pour le Luxembourg. M. Paul Henri Spaak est élu président.
- 15 octobre 1952 Début des travaux d'une série de commissions chargées de dresser un tableau d'ensemble de la Communauté. Plus de 500 experts sont consultés en vue de préparer les décisions de la Haute Autorité accompagnant l'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier.
- 24 octobre 1952 Séance inaugurale de la Commission d'experts des transports. Nommée par les gouvernements, elle est chargée par la Haute Autorité d'étudier les mesures que nécessite dans le domaine des transports l'établissement du marché commun. Sa première tâche est d'éliminer les discriminations dans les tarifs de transport.
- 10 novembre 1952 A partir de cette date s'établissent les consultations entre la Haute Autorité et les Etats membres préalablement à toute mesure législative ou réglementaire que ceux-ci envisageraient de prendre encore dans le domaine des compétences confiées progressivement à la Haute Autorité.

- 17 novembre 1952 Première réunion d'un "Joint Committee" pour préparer l'association entre la Communauté et le Royaume-Uni.
- 10 décembre 1952 Séance inaugurale de la Cour de justice. Les membres de la Cour sont nommés par les gouvernements : MM. Pilotti (président), Delvaux, Hammes, Riese, Rueff, Serrarens, Van Kleffens (juges), Lagrange et Roemer (avocats généraux). La Cour a pour première tâche l'élaboration du règlement dont l'entrée en vigueur ouvrira la voie aux recours prévus par le traité.
- Installation de la délégation suédoise auprès de la Haute Autorité.
- 30 décembre 1952 Publication du premier numéro du "Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier".
- 1er janvier 1953 Entrée en vigueur d'une décision de la Haute Autorité prise le 23 décembre 1952 et fixant les conditions d'assiette et de perception du prélèvement, premier impôt européen destiné à procurer à la C. E. C. A. les fonds nécessaires à l'accomplissement de sa mission économique et sociale. Le taux est fixé, pour la première année, à 0,9% de la valeur des productions des entreprises relevant du Traité.
- 10 janvier 1953 Publication du premier exposé sur la situation de la Communauté contenant une première ébauche d'objectifs généraux.
- 10-13 janvier 1953 Session spéciale de l'Assemblée commune qui prend connaissance de la situation de la Communauté et du premier état prévisionnel. Mise au point des arrangements entre l'Assemblée commune et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur leur coopération.
- 15 janvier 1953 Nomination par le Conseil de ministres des membres du Comité consultatif où sont représentés, sur un pied d'égalité, les représentants des producteurs, des travailleurs et des utilisateurs et négociants. Le nombre total est fixé à 51 membres dont 17 pour chaque catégorie.
- 26 janvier 1953 Réunion constitutive du Comité consultatif.

## Evolution institutionnelle

26 janvier

Le Comité consultatif élit comme premier président, M. Helmut Burckhardt (producteur charbon).

10 février

La période de transition de cinq ans commence à courir à partir de l'ouverture du marché commun de trois produits.

12 février

La Haute Autorité relaie les gouvernements nationaux dans les fonctions que le Traité lui assigne pour chacun des trois produits dont le marché commun est ouvert.

6 mars

Sur proposition de la Haute Autorité, le Conseil de ministres fixe la date de l'ouverture du marché commun de l'acier au 1er mai 1953 en dérogation aux dispositions de la Convention qui avait prévu l'établissement du marché commun de l'acier exactement

## Développement du marché commun

10 février

Ouverture du marché commun du charbon, du minerai de fer et de la ferraille. Elimination des restrictions quantitatives (il n'existait pas de droits de douane pour ces produits), des restrictions de change, des discriminations les plus flagrantes dans le domaine des tarifs de transport (double prix sur un même parcours), mise en place d'un mécanisme de péréquation en faveur des charbonnages produisant à un prix trop élevé (belges, italiens).

12 février

Décision de la Haute Autorité en vue de l'établissement d'un système communautaire en matière de prix pour le charbon. Maintien provisoire de prix de zones de vente et des prix fixés par les gouvernements. Pour le minerai de fer, libération des prix. Maintien provisoire des règlements nationaux pour les prix d'achat de ferraille.

Première fixation des conditions de publicité des barèmes de prix et des conditions de vente pratiqués par les entreprises relevant du traité. Ces règles ont pour but d'assurer le jeu normal de la concurrence grâce à la transparence du marché.

6 mars

La Haute Autorité fixe des prix maxima pour le charbon différenciés d'après les bassins et les sortes, pour la période allant du 15 mars 1953 au 31 mars 1954.

## Evolution institutionnelle

6 mars (suite)

deux mois après l'ouverture du marché commun du charbon, du minerai et de la ferraille.

7 mars

La Cour de justice publie son règlement dans le Journal officiel. Dès lors les recours prévus par le traité peuvent être introduits auprès de la Cour.

20 mars

Décision du Conseil de l'O. E. C. E. invitant la Haute Autorité à envoyer des observateurs au Conseil, au Comité exécutif et à certains comités techniques.

27 mars

Installation de la délégation norvégienne auprès de la Haute Autorité.

1er avril

Installation de la délégation helvétique auprès de la Haute Autorité.

11 avril

Publication du Premier Rapport général sur l'activité de la Communauté couvrant la période du 10 août 1952 au 12 avril 1953.

1er mai

Transfert à la Haute Autorité des fonctions dévolues par le traité et exercées auparavant par les gouvernements dans le domaine de l'acier.

12 mai

Session ordinaire de l'Assemblée commune sous la présidence de M. Paul Reynaud, ancien président du Conseil des ministres français, pour l'examen du Premier Rapport général.

19 mai

Installation de la délégation autrichienne auprès de la Haute Autorité.

## Développement du marché commun

8 mars

Fixation du taux de prélèvement de péréquation perçu sur la valeur de production des charbonnages allemands et néerlandais au profit des charbonnages italiens et belges à 1,1 %. Ce taux est réduit de 20 % pour chaque année suivante de la période transitoire.

15 mars

Entrée en vigueur de la libre circulation de la ferraille. La Haute Autorité fixe des prix maxima couvrant un système de zones. De même, la Haute Autorité autorise (par une décision du 19 mai avec effet rétroactif) un système de péréquation pour les ferrailles importées pour réduire les coûts de celles-ci. Les organes du système travaillent sur une base autonome mais sous contrôle de la Haute Autorité.

1er mai

Etablissement du marché commun de l'acier dont la date a été notifiée officiellement le 29 avril aux gouvernements des Etats membres par la Haute Autorité. Elimination des droits de douane, des restrictions quantitatives et des restrictions de change pour ce produit. Les prix sont librement fixés par les entreprises.

2 mai

La Haute Autorité définit les pratiques discriminatoires interdites aux entreprises relevant du traité, pour leurs transactions à l'intérieur du marché commun. Elle fixe les conditions de publicité des barèmes de

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

2 mai (suite)

prix et des conditions de vente pratiqués par les entreprises sidérurgiques. De même, elle oblige les organisations de vente et les commissionnaires à publier leurs propres conditions de vente.

3 juin

Visite officielle du président et des membres de la Haute Autorité au président des Etats-Unis, M. Eisenhower.

22 juin

Première réunion des membres de l'Assemblée commune et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

11 juillet

Décision de la Haute Autorité donnant effet, à partir du 31 août 1953, aux interdictions prévues, en matière d'ententes, par l'article 65 du traité.

12 août

Conclusion d'un accord concernant la collaboration entre l'Organisation internationale du Travail et la Haute Autorité en vue de la réalisation des buts sociaux du traité.

1er octobre

Début de l'application des dispositions de l'article 54 (décision du 11 juillet). La Haute Autorité exerce dorénavant le droit de recueillir des informations sur les programmes d'investissements des entreprises relevant du traité. Elle peut faciliter la réalisation de ces programmes en consentant des prêts à des entreprises ou en donnant sa garantie à des emprunts qu'elles contractent.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

13 octobre

Le Conseil de ministres adopte une résolution stipulant d'une part que les six gouvernements conviennent d'examiner, dès à présent, en commun avec la Haute Autorité, leur politique générale d'expansion et d'investissements en vue de l'harmoniser avec les programmes de la Haute Autorité, et d'autre part qu'ils conviennent d'étudier et de suivre la conjoncture régulièrement et en commun avec la Haute Autorité.

24 décembre

Le président de la Haute Autorité informe le gouvernement britannique que l'exécutif de la C. E. C. A. est prêt à commencer immédiatement des négociations concernant des formes appropriées d'association entre le Royaume-Uni et la Communauté.

## Evolution institutionnelle

16 janvier

L'Assemblée commune appuie, par une résolution, les principes dégagés par la Haute Autorité pour sa politique en matière d'investissements dans son "Exposé sur la situation de la Communauté" du 1er janvier 1954.

26 janvier

Le Comité consultatif élit comme président M. André Renard, du groupe des travailleurs.

## Développement du marché commun

7 janvier

Compte tenu des expériences recueillies, la Haute Autorité complète ses décisions du 2 mai 1953 relatives à l'interdiction des pratiques discriminatoires et aux conditions de publicité et de vente.

15 février

La Haute Autorité décide le principe d'une aide financière, au titre de recherche technique, pour la réalisation d'un programme expérimental de construction de maisons ouvrières.

18 mars

Première action de réadaptation de la Haute Autorité : Ouverture de crédits en faveur de la réinstallation, en Lorraine, de mineurs du Centre-Midi de la France.

20 mars

Abolition du système général de prix maxima pour le charbon. Des prix maxima sont maintenus pour les bassins de la Ruhr et du Nord-Pas-de-Calais jusqu'au 31 mars 1955.

26 mars

Abolition des prix maxima pour la ferraille à partir du 1er avril. Institution d'un mécanisme obligatoire de péréquation des prix de la ferraille importée des pays tiers afin d'assurer la couverture des besoins en ferraille de la Communauté, en garantissant à tous les consommateurs des prix comparables.



## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

23 avril

Signature à Washington, entre la Haute Autorité et le gouvernement des Etats-Unis, d'un accord relatif à un contrat d'emprunt portant sur 100 millions de dollars. Grâce à la constitution d'un "Fonds de garantie", la Haute Autorité amorce ainsi sa politique d'emprunts et de crédits destinée à faciliter aux entreprises les investissements conformes aux "Objectifs généraux".

11 mai

M. Alcide de Gasperi, ancien président du Conseil de ministres italien, est élu président de l'Assemblée commune.

6 mai

Décision de la Haute Autorité portant règlement d'application des dispositions du traité en matière de concentrations (art. 66), à savoir :  
Définition des éléments qui constituent le contrôle d'une entreprise, des conditions d'exemption d'autorisation préalable pour les petites concentrations et des obligations d'information relatives aux opérations de concentrations.

14 mai

La Haute Autorité fait savoir par lettres à des organisations d'achat ou de vente de charbon (Gemeinschaftsorganisation Ruhrkohle - GEORG -, Comptoir belge des Charbons - COBECHAR -, gouvernement français en tant qu'autorité tutelle de l'Association Technique de l'Importation charbonnière - ATIC) que certaines de leurs activités sont en contradiction avec le traité (notamment avec l'article 65) et leur demande des propositions de modifications.

31 juillet

Publication, dans le Journal officiel, des principes de l'action de la Haute Autorité dans le domaine du financement des investissements et d'un guide pour l'établissement des demandes de prêts à la Haute Autorité de la part des entreprises.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

19 août

Mort du président de Gasperi.

28 octobre

Première audience publique de la Cour de justice concernant le recours du gouvernement français contre les décisions prises par la Haute Autorité le 7 janvier 1954 sur le mode de publication des prix de l'acier ("rabais Monnet").

5 novembre

La Haute Autorité se donne un règlement intérieur et adopte un règlement général d'organisation.

11 novembre

M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité, annonce qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat, le 10 février 1955.

22 novembre

Le Conseil de ministres donne à la Haute Autorité des instructions pour la conclusion d'un accord d'association avec le Royaume-Uni.

29 novembre

L'Assemblée commune désigne M. Giuseppe Pella par acclamation comme président succédant à M. de Gasperi.

2 décembre

L'Assemblée commune demande dans une résolution une extension de la compétence matérielle de la Communauté de même que du marché commun.

1er août

Suite à une décision préalable du Conseil de ministres, a lieu l'établissement du marché commun des aciers spéciaux pour lesquels l'Italie est autorisée à imposer encore des droits à l'importation, selon un taux dégressif jusqu'à la fin de la période de transition.

15 novembre

La Haute Autorité publie les lignes directrices d'une politique charbonnière dans le cadre d'un "Exposé sur la situation de la Communauté".

8 décembre

Les représentants des six gouvernements réunis en Conseil approuvent la première convention sur la libre circulation de certaines catégories de travailleurs spécialisés dans les industries communautaires.

## Evolution institutionnelle

21 décembre

Signature à Londres, par les représentants du gouvernement du Royaume-Uni d'une part et d'autre part par les représentants des gouvernements des pays membres et de la Haute Autorité d'un Accord d'Association concernant les relations entre la C. E. C. A. et le Royaume-Uni. Cet accord prévoit la création d'un Conseil d'Association.

## Développement du marché commun

21 décembre

Premier arrêt de la Cour entraînant l'annulation du "rabais Monnet".

## Evolution institutionnelle

31 janvier

Le Comité Consultatif élit à sa présidence M. Roger Metral, du groupe des négociants et consommateurs.

21 février

La Chambre des Communes britannique ratifie l'Accord d'Association avec la Communauté.

## Développement du marché commun

7 janvier

La Haute Autorité déclare incompatible avec le traité le monopole d'importation de charbon exercé par les Services gouvernementaux luxembourgeois (Office commercial de Ravitaillement). Le gouvernement luxembourgeois modifiera par la suite, le 30 septembre 1955 les dispositions contestées.

5 février

Première décision de sanction contre deux entreprises sidérurgiques de la Communauté pour infraction aux règles du marché commun.

9 mars

Constitution d'un Comité de recherche d'hygiène et de médecine du travail dont le rôle est de coordonner et d'appuyer les recherches sur le plan communautaire.

21 mars

Le Conseil de ministres donne son accord sur l'établissement de tarifs ferroviaires directs internationaux, par étapes, à partir du 1er mai 1955.

25 mars

La Haute Autorité prend une décision de principe tendant à mettre à la disposition du gouvernement italien une aide non remboursable de 3 milliards de liras pour la réadaptation de la main-d'oeuvre sidérurgique rendue disponible par l'ouverture du marché commun.

26 mars

Reconduction, pour l'année charbonnière 1955/56, des prix maxima pour le seul bassin de la Ruhr.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

13 mai

L'Assemblée commune demande dans une résolution l'élargissement des possibilités d'action de la Haute Autorité dans le domaine social pour faciliter la création d'activités nouvelles (reconversion) et couvrir les risques de chômage total ou partiel résultant des fluctuations de la conjoncture.

1er et 2 juin

Réunis à Messine, les ministres des affaires étrangères des six gouvernements de la Communauté déclarent le moment venu pour franchir une nouvelle étape dans la voie de la construction européenne. Ils estiment qu'il faut poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive d'économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive des politiques sociales. Un Comité de délégués gouvernementaux est institué par la Conférence pour préparer des décisions concrètes des gouvernements dans ce sens.

31 mars

Début de la politique de recherche technique. La Haute Autorité décide d'affecter, après consultation du Comité Consultatif et sur avis conforme du Conseil de ministres, les premières aides financières provenant du prélèvement à des projets de recherche technique: 40 000 dollars pour l'internationalisation d'une revue sidérurgiste et 200 000 dollars pour une étude des conditions de laminage effectuée avec la collaboration d'entreprises et d'organismes de recherche appartenant à tous les pays de la Communauté.

1er mai

Publication et entrée en vigueur du tarif direct général C.E.C.A. pour les combustibles et les minerais. Il s'agit de mettre sur pied, pour tous les produits C.E.C.A., un système de tarifs ferroviaires directs internationaux. Ce système vise à établir un équilibre entre la tarification du trafic intérieur et celle du trafic international et conduit en fait à une réduction de tarifs pour les parcours internationaux.

7 mai

La Haute Autorité décide de réduire le taux du prélèvement sur la valeur de la production du charbon et de l'acier de 0,9 % à 0,7 % à partir du 1er juillet 1955 et de 0,7 % à 0,45 % à partir du 1er janvier 1956.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

3 juin

Les six gouvernements nomment président de la Haute Autorité, M. René Mayer, ancien président du Conseil des ministres français. Les mandats de M. Franz Etzel et de M. Albert Coppé comme vice-présidents sont reconduits pour la période expirant le 10 février 1957.

24 juin

L'Assemblée commune demande que la Haute Autorité et elle-même soient associées à toutes les étapes de négociations en vue de la réalisation de buts indiqués par la déclaration de Messine du 2 juin 1955.

9 juillet

Première réunion à Bruxelles du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine. M. P. H. Spaak est désigné comme président. Constitution d'un Comité directeur ainsi que des commissions et sous-commissions spécialisées dans les domaines suivants : marché commun, investissements, problèmes sociaux, énergie classique et nucléaire, transports et travaux publics. La Haute Autorité est invitée à siéger avec voix consultative au Comité directeur et à désigner des experts qui participeront aux travaux des commissions et des sous-commissions.

13 juillet

La Haute Autorité désigne M. Spierenburg pour la représenter au Comité directeur. Elle crée pour suivre les travaux de la Conférence, un groupe de travail spécial composé de MM. Mayer, Etzel, Coppé et Spierenburg.

23 septembre

L'Accord d'Association avec le Royaume-Uni entre en vigueur après le dépôt du dernier instrument de ratification.

6 juillet

Publication du premier "Mémorandum sur la définition des Objectifs généraux" pour l'acier et pour le charbon portant sur les possibilités de production et d'écoulement jusqu'en 1958.

20 juillet

La Haute Autorité rend obligatoire, à partir du 1er janvier 1956, pour les entreprises soumises au traité C.E.C.A., la déclaration préalable des programmes d'investissements dépassant un ordre de grandeur déterminé.

28 juillet

Lancement du premier programme de construction de maisons ouvrières à l'aide de crédits accordés par la Haute Autorité.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

5 octobre

La Haute Autorité accorde une aide financière de 300 000 dollars par an pendant quatre ans à l'encouragement de différentes recherches ayant trait à l'hygiène et à la médecine du travail.

10 novembre

Début de négociations entre la Communauté et la Suisse en vue de l'établissement de tarifs directs internationaux pour le trafic de charbon et d'acier en transit à travers le territoire helvétique.

17 novembre

Première réunion du Conseil d'Association entre la Communauté et le Royaume-Uni sous la présidence de M. René Mayer.

22 novembre

Réélection de M. Giuseppe Pella comme président de l'Assemblée Commune.

15 novembre

La Haute Autorité, qui avait fait savoir qu'elle ne pourrait autoriser une organisation centrale monolithique de vente de charbon de la Ruhr, est saisie d'une demande générale et provisoire d'autorisation pour de nouvelles organisations de vente.

19 novembre

La Haute Autorité porte à la connaissance du gouvernement français les modifications à apporter aux règles appliquées par l'A. T. I. C. pour l'achat du charbon dans les autres pays de la Communauté afin de les rendre compatibles avec les dispositions du Traité.

## Evolution institutionnelle

28 janvier

Adoption d'un statut des fonctionnaires par la Commission des Présidents. Celui-ci est mis en application à partir du 1er juillet 1956.

31 janvier

Le Comité consultatif élit M. Pierre van der Rest du groupe des producteurs à sa présidence.

## Développement du marché commun

15 février

Décisions autorisant les sociétés minières de la Ruhr à vendre leur charbon par l'intermédiaire de trois comptoirs ("Geitling", "Präsident" et "Mausegatt") qui sont dotés de certains organismes communs. La Haute Autorité s'est réservé le droit de contrôle.

16 mars

Suite à une intervention de M. Paul Henri Spaak en sa qualité de président du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, l'Assemblée commune énumère quelques principes fondamentaux qui doivent diriger un marché commun généralisé.

23 mars

Deuxième réunion à Londres du Conseil d'Association. La Haute Autorité et le gouvernement britannique conviennent d'entrer en négociation sur les tarifs douaniers dans le cadre du G. A. T. T.

6 mars

Le conseil de ministres accorde une dérogation aux dispositions du par. 23 de la Convention de manière à permettre à la Haute Autorité de supporter seule les frais de la réadaptation des mineurs licenciés dans le bassin du Borinage.

15 mars

La Haute Autorité publie dans le Journal officiel sa première liste d'avis sur les programmes d'investissements.

31 mars

La Haute Autorité supprime, par la non-prolongation pour le bassin de la Ruhr, les derniers restes du système presque intégral des prix maxima du charbon qu'elle avait mis en vigueur lors de l'ouverture du marché commun.



## Evolution institutionnelle

11 avril

Conclusion d'un accord tarifaire entre la Communauté et les Etats-Unis dans le cadre du G. A. T. T.

7 mai

Signature d'un accord de consultation entre le Conseil Fédéral de la Confédération suisse et la Haute Autorité. Celui-ci fixe les procédures d'une consultation préalable entre les parties contractantes concernant certaines mesures qu'une des parties prend et qui peuvent avoir des répercussions sur les intérêts de l'autre partie.

8 mai

Conclusion d'un accord sur les tarifs douaniers entre la République Fédérale d'Autriche et la Haute Autorité agissant comme mandataire commun des Etats membres.

16 mai

Acte additionnel passé entre la Haute Autorité et la Banque des Règlements Internationaux et s'ajoutant à "l'Act of Pledge" inclus dans le contrat d'emprunt avec les Etats-Unis du 23 avril 1954. Cet acte additionnel prévoit la mise en commun de garanties au profit de tous les prêteurs. Il élargit également l'éventail des garanties que les entreprises seront en mesure d'offrir à la Haute Autorité pour les crédits demandés.

18 mai

La Haute Autorité publie son premier rapport financier couvrant les années de 1953 à 1955.

4 juin

Rencontre des ministres du Travail des 6 Etats membres de la Communauté pour

## Développement du marché commun

1er avril

Entrée en vigueur de la décision du 15 février concernant les comptoirs de vente du charbon de la Ruhr. Date d'expiration : 31 mars 1959.

Publication du premier programme prévisionnel qui donne chaque trimestre la situation du marché charbon-acier.

1er mai

Fin de la période préparatoire d'un an pour l'établissement des tarifs ferroviaires directes internationaux concernant le transport de charbon et de minerai de fer. Entrée en vigueur de la période préparatoire d'un an pour l'établissement de tels tarifs concernant le transport de produits sidérurgiques et de la ferraille.

4 mai

Accord entre la Haute Autorité et le gouvernement italien sur l'aide accordée pour la réadaptation de 9 000 sidérurgistes italiens. L'aide directe est, en accord avec le Conseil de ministres, exclusivement à la charge de la Haute Autorité. Le gouvernement italien pour sa part contribue par des bonifications d'intérêts au financement d'activités nouvelles ou de transformation d'entreprises.

4 juin

La Haute Autorité demande au gouvernement italien de mettre fin, pour le 31 août, aux

## Evolution institutionnelle

4 juin (suite)

examiner un projet de convention sur la sécurité sociale des travailleurs migrants au sein de la Communauté.

22 juin

L'Assemblée commune appuie l'activité de la Haute Autorité et souligne la nécessité absolue pour les gouvernements des Etats membres d'harmoniser leur politique économique.

28 juillet

Signature à Luxembourg, entre les gouvernements des Etats membres et la Haute Autorité d'une part, et le gouvernement suisse d'autre part, d'un accord pour l'établissement de tarifs ferroviaires directs internationaux pour le transport des produits de la Communauté, en transit par la Suisse.

14 août

Réunion extraordinaire de la Haute Autorité, après la catastrophe de Marcinelle, et décision de soumettre au Conseil spécial de ministres un projet de convocation d'une conférence sur la sécurité du travail dans les mines de houille de la Communauté.

14 septembre

Ouverture de négociations avec le gouvernement autrichien en vue de l'établissement de tarifs directs ferroviaires internationaux des produits du traité en transit par le territoire autrichien.

27 octobre

Signature par les six gouvernements d'un traité portant modification du traité C.E.C.A. sur deux points à la suite des accords

## Développement du marché commun

4 juin (suite)

activités du Comité interministériel des Prix quant à la fixation des prix maxima pour le charbon.

22 juin

La Haute Autorité fait savoir, par une décision adressée au gouvernement français, que le maintien de la signature obligatoire par l'A. T. I. C. , en qualité d'acheteur, apportée aux contrats d'achat en France de charbon provenant des autres pays de la Communauté, est incompatible avec le traité.

31 août

La Haute Autorité constate qu'un an après l'entrés en vigueur de l'obligation de déclarer tous les programmes importants d'investissement, elle a reçu 129 déclarations concernant 187 projets pour une dépense totale de 696 millions de dollars.

24 septembre

Ouverture de la conférence sur la sécurité dans les mines de houille convoquée par la Haute Autorité avec l'accord du Conseil. Elle termine ses travaux le 7 février 1957.

3 octobre

La Haute Autorité autorise, sous certaines conditions, la vente en commun de combustibles par 59 charbonnages belges groupés

## Evolution institutionnelle

27 octobre (suite)

franco-allemands sur la Sarre. Dans l'article 21 du traité C. E. C. A. est supprimé "Les représentants de la population sarroise sont compris dans le nombre de délégués attribués à la France". Dans l'article 28 définissant la pondération des voix dans le Conseil de ministres, le poids d'une voix qui était importante jusqu'à maintenant lorsqu'elle représentait 20 % de la valeur totale des productions C. E. C. A. , garde les mêmes droits lorsqu'il ne représente qu'un sixième de la valeur totale.

27 novembre

M. Hans Furler est élu président de l'Assemblée commune.

30 novembre

L'Assemblée commune demande à la Haute Autorité de s'occuper activement du problème de la sécurité et du sauvetage dans les mines.

## Développement du marché commun

3 octobre (suite)

au sein du Comptoir Belge des Charbons (COBECHAR) qui vendent ainsi en commun environ 7 % de l'extraction houillère de la Communauté.

18 décembre

Réorganisation de la péréquation en faveur du charbon belge sur la base d'une sélectivité plus accentuée des subventions accordées.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

4 janvier

Ratification par le Conseil Fédéral suisse de l'accord de consultation conclu le 7 mai 1956 entre la Haute Autorité et le Conseil Fédéral.

15 janvier

M. Fritz Dahlmann, membre du groupe des travailleurs, est élu à la présidence du Comité Consultatif.

10 février

Renouvellement, pour la période du 10 février 1957 au 9 février 1959 (article 11), des mandats du président de la Haute Autorité, M. René Mayer, et des deux vice-présidents, MM. Franz Etzel et Albert Coppé par les gouvernements des Etats membres.

25 mars

Signature à Rome des traités instituant la C.E.E. et la C.E.E.A.

1er avril

Publication du premier rapport annuel du Conseil d'association entre la Communauté et le Royaume-Uni.

30 avril

Fin de la perception du prélèvement de péréquation retenu sur la valeur de la production charbonnière des Pays-Bas en faveur du charbon belge et italien (total prélevé 4,48 millions de dollars).

10 mai

Suite à la conférence sur la sécurité dans les mines de houille, le Conseil et la Haute Autorité décident la création d'un Organe permanent chargé de proposer les mesures à prendre pour perfectionner la sécurité dans les mines de houille.

1er mai

Rédition des tarifs directs internationaux sous leur forme définitive. La dernière fraction perçue de la "rupture de charge" disparaît (Application intégrale de l'accord du 21 mars 1955).

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

17 mai

L'Assemblée commune insiste pour que l'Organe permanent de la sécurité dans les mines soit rapidement installé et qu'il soit doté d'attributions permettant un travail efficace.

20 mai

Publication dans le Journal Officiel du premier grand "Mémorandum sur la définition des objectifs généraux de la Communauté".

27 juin

L'Assemblée attire, pendant la discussion du Cinquième Rapport Général de la Haute Autorité, l'attention sur les faits de l'interdépendance toujours croissante des différentes sources d'énergie et sur les répercussions de ce fait sur le marché charbonnier.

9 juillet

Conclusion d'un accord au sein du Conseil de ministres concernant les frets du charbon et de l'acier sur le Rhin. Les Etats membres s'engagent en principe "à adapter en permanence leurs frets intérieurs réglementés au niveau des frets représentatifs, mais résultant d'accords librement conclus entre les parties intéressées pour des transports comparables au trafic international".

9 juillet

L'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille reçoit du Conseil son mandat et son règlement intérieur. Il est composé de 24 membres désignés par les gouvernements, 2 représentants gouvernementaux, 1 représentant des employeurs et 1 représentant des travailleurs par pays. La présidence et le secrétariat sont assurés par la Haute Autorité.

26 juillet

Signature d'un accord relatif à l'établissement de tarifs internationaux ferroviaires directs pour les transports du charbon et de l'acier en transit par l'Autriche.

1er juin

Entrée en vigueur des tarifs ferroviaires internationaux directs pour le transit par le territoire suisse.

26 juillet

Après une transformation profonde, la Haute Autorité autorise la Oberrheinische Kohleunion (OKU) d'assurer, pour les négociants en gros d'Allemagne du Sud, l'achat en commun des combustibles provenant des bassins d'Aix-la-Chapelle, de la Ruhr, de la Sarre et de la Lorraine ainsi que le transport, la transformation, le stockage et autres opérations relatives à ces combustibles.

## Evolution institutionnelle

18 septembre

M. René Mayer fait connaître sa décision de renoncer à ses fonctions de président de la Haute Autorité.

26 septembre

Première réunion de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille.

8 octobre

Signature par le Conseil de ministres d'un protocole sur les moyens d'assurer une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie. La Haute Autorité est chargée de poursuivre des études dont les principes sont définis dans une annexe au protocole; elle est invitée à associer à ces études les Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. et elle reçoit enfin la mission de soumettre au Conseil de ministres des orientations générales sur la politique de l'énergie, des propositions sur les conditions de réalisation d'une telle politique et l'énoncé des mesures spécifiques qu'elle préconise.

28 octobre

M. Franz Etzel, nommé ministre des finances de la République fédérale d'Allemagne, abandonne ses fonctions de vice-président de la Haute Autorité.

5-9 novembre

Premier colloque de l'Assemblée commune avec les membres du Conseil spécial de ministres et de la Haute Autorité. L'échange de vues porte sur les problèmes que pose la coordination des politiques conjoncturelles.

19 novembre

Accord intervenu entre les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil de ministres au sujet de l'harmonisation des droits de douane sur l'acier appliqués à la périphérie de la Communauté.

## Développement du marché commun

1er septembre

Entrée en vigueur de la première convention relative à l'application de l'article 69 sur la libre circulation des travailleurs.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

25 novembre

Signature à Luxembourg entre le gouvernement du Royaume-Uni d'une part, et la Haute Autorité et les gouvernements des Etats membres d'autre part, d'un accord tarifaire pour des produits sidérurgiques prévoyant une baisse de tarifs douaniers de 10 %.

9 décembre

Signature à Rome, par les ministres du travail des Etats membres, d'une convention européenne de sécurité sociale des travailleurs migrants. Le texte de cette convention a été préparé au sein des institutions communautaires et approuvé par le Conseil de ministres le 19 novembre 1957.

5 décembre

La Haute Autorité décide l'affectation d'une somme de trois millions de dollars à un programme d'études et de recherches, échelonné sur quatre années, et relatif à la lutte contre les poussières dans l'industrie, à la réadaptation des victimes de maladies professionnelles et d'accidents du travail ainsi qu'à la prévention des accidents.

10 décembre

Fin de la perception du prélèvement de péréquation retenu sur la valeur de la production du charbon allemand en faveur du charbon belge et italien (total perçu 52,09 millions de dollars).

18 décembre

La Haute Autorité constate, par une décision motivée, qu'en maintenant en vigueur pour l'A. T. I. C. les éléments incriminés par elle et concernant la réglementation des achats de charbon en provenance des autres pays de la Communauté, le gouvernement français manque aux obligations qui lui incombent en vertu du traité.

## Evolution institutionnelle

1er janvier

Entrée en vigueur des traités instituant la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom).

7 janvier

Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres remplacent M. Franz Etzel par M. Franz Blücher et M. René Mayer par M. Roger Reynaud comme membres de la Haute Autorité. M. Paul Finet est nommé président et M. Dirk Spierenburg vice-président de la Haute Autorité en remplacement de MM. René Mayer et Franz Etzel.

14 janvier

Première rencontre officielle entre le président de la Haute Autorité et les présidents de la C.E.E. et de l'Euratom. Ils soulignent la nécessité fondamentale et les exigences pratiques d'une collaboration efficace entre les trois Exécutifs.

M. Jean Picard, membre du groupe des utilisateurs et négociants, est élu président du Comité Consultatif.

10 février

Fin de la période de transition de 5 ans, pendant laquelle la C.E.C.A. était régie, à part le traité, par la Convention relative aux dispositions transitoires. Cette date implique : fin du système de péréquation en faveur du charbon belge; fin des droits de douane perçus d'une manière dégressive sur le coke et l'acier importés en Italie pendant la période transitoire; fin de l'interdiction faite aux entreprises sidérurgiques d'aligner leur prix pour les ventes en Italie sur les prix de barème des producteurs italiens; fin des subventions versées encore à certains secteurs relevant du traité en France :

## Développement du marché commun

16 janvier

La Haute Autorité décide de consacrer 200 000 dollars à l'organisation d'un concours destiné à susciter et à récompenser des travaux de recherches portant sur l'amélioration des appareils de mesure de grisou, de l'oxyde de carbone et de l'oxygène dans l'atmosphère des chantiers souterrains.

5 février

Pour parer aux effets de la crise charbonnière, la Haute Autorité autorise les producteurs - sous certaines conditions et limites - à aligner leurs prix sur les offres provenant d'autres producteurs communautaires.

12 février

Par une série de lettres adressées aux gouvernements allemand et français, et se référant à une décision prise le 9 février, la Haute Autorité demande la suppression d'un certain nombre de tarifs de transport spéciaux qui sont incompatibles avec la règle de non-discrimination du traité.



## Evolution institutionnelle

10 février

Le bénéfice des dispositions relatives à la réadaptation des travailleurs (art. 23 de la Convention) peut être accordé pendant deux années encore, mais la Haute Autorité doit obtenir, avant d'en décider, l'avis conforme du Conseil de ministres.

27 février

L'Assemblée commune insiste dans une résolution sur la nécessité d'une révision du traité C.E.C.A. à la lumière des expériences faites pendant les cinq années de la période de transition.

Mars

Les Exécutifs européens conviennent de procéder à la création des trois services communs :

1. le service juridique commun
2. le service commun des statistiques
3. le service commun de presse et d'information.

10 mars

La Haute Autorité reçoit le mandat d'engager des négociations avec la Confédération helvétique en vue d'une association de la Suisse à l'accord du 9 juillet 1957 pour assurer l'unité juridique de la navigation rhénane.

13-21 mars

Session constitutive du Parlement européen qui exerce dès maintenant les compétences qui lui sont assignées par le traité C.E.C.A. et par les traités C.E.E. et C.E.E.A. Le nombre des membres est porté de 78 à 142 dont 36 respectivement pour l'Allemagne, la France et l'Italie, 14 pour la Belgique et les Pays-Bas et 6 pour le Luxembourg. En manifestant la continuité de son action, l'Assemblée élit M. Robert Schuman comme premier président.

## Développement du marché commun

26 février

Le gouvernement français introduit auprès de la Cour de justice un recours en annulation contre la décision de la Haute Autorité du 18 décembre 1957 concernant l'A. T. I. C.

18 mars

Pour éviter des troubles dans le domaine des prix dus aux effets de la crise charbonnière, la Haute Autorité précise par une décision, applicable à partir du 1er avril, les conditions d'alignement pour les producteurs et les organisations de vente de charbon et **divise la Communauté en treize zones de vente.**

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

13 avril

Dans le Sixième Rapport général, la Haute Autorité tire les conclusions des expériences faites dans le domaine de l'intégration partielle pendant la période transitoire.

20 avril

Edition du premier numéro du "Journal officiel des Communautés européennes" qui relaie le "Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier".

1er mai

Entrée en vigueur de l'accord du 9 juillet 1957 relatif aux frets et conditions de transport pour le charbon et l'acier sur le Rhin.

12 juin

Le Conseil d'association entre le Royaume-Uni et la Communauté décide la création d'un groupe de travail spécial pour étudier à long terme, et d'une façon permanente, les échanges de charbon entre le Royaume-Uni et la Communauté.

18 juin

Pour contribuer à assurer la stabilité d'écoulement charbonnier, la Haute Autorité autorise la conclusion de contrats d'achat à long terme par les trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr.

16 juin

Le Conseil de ministres n'accorde pas à la Haute Autorité l'avis conforme unanime requis par elle pour pouvoir instituer un mécanisme financier d'aide au stockage conjoncturel des charbons marchands. Les gouvernements des Etats membres s'engagent cependant à inciter les entreprises publiques, chemins de fer, centrales thermiques, etc., à ne pas couvrir leurs besoins courants par prélèvement sur leurs stocks.

26 juin

Le Parlement européen adopte son règlement, discute le Sixième Rapport général et appuie l'action de la Haute Autorité par plusieurs résolutions.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

24 juillet

La Haute Autorité affecte 5 millions de dollars à une aide financière destinée à faciliter et à accélérer la réalisation d'un programme de recherche de minerai de fer et de manganèse dans certains territoires et Etats d'Afrique.

7 octobre

La Cour de justice des Communautés européennes qui succède à celle de la C.E.C.A. entre en fonctions. Elle est ainsi composée:

Président : M. Donner

Juges : MM. Catalano, Delvaux, Hammes, Riese, Rossi, Rueff

Avocats généraux : MM. Lagrange et Roemer

Greffier : M. Van Houtte.

13 octobre

En réponse aux propositions de la Haute Autorité, concernant les mesures de politique commerciale destinées à remédier aux effets de la crise charbonnière, les représentants des gouvernements font savoir qu'il ne saurait être question de limiter la souveraineté des Etats membres en matière de politique commerciale à l'égard des pays tiers.

14 octobre

Accord de principe du Conseil de ministres pour la mise sur pied d'un système temporaire d'aide au stockage basé sur les fonds propres de la Haute Autorité et sur des compléments d'aide à fournir par les gouvernements.

24 octobre

La Haute Autorité fait part au Parlement européen de la situation actuelle sur le marché du charbon, des mesures susceptibles de remédier à cette situation et des résultats de ses échanges de vues avec le Conseil spécial de ministres à ce sujet.

## Evolution institutionnelle

Novembre

Négociations de la Haute Autorité avec le sous-secrétaire d'Etat au commerce des Etats-Unis en vue d'étaler les livraisons de charbons d'importation provenant des Etats-Unis et d'annuler certains contrats d'importation et d'affrètement.

## Développement du marché commun

5 novembre

La Haute Autorité réserve un fonds de 7 millions de dollars à l'octroi d'une aide financière du stockage de charbon. Elle est destinée à alléger la situation résultant dans l'industrie charbonnière de l'accumulation exceptionnelle de stocks qui met en péril la continuité de l'emploi.

1er décembre

Fin du mécanisme de péréquation de ferraille qui existait depuis le 15 mars 1953, à l'exception des opérations valables en vertu de décisions antérieures et non encore liquidées.

5 décembre

La Haute Autorité affecte 3 millions de dollars d'aide financière à un grand programme de recherche concernant l'hygiène de travail. Les travaux concernent :

- la lutte technique contre les poussières,
- les "facteurs humains" qui influencent la sécurité du travail,
- la réadaptation des victimes d'accidents de travail et des maladies professionnelles.



## Evolution institutionnelle

7 janvier

Par acclamation, M. Robert Schuman est réélu président du Parlement européen.

15 janvier

M. Paul Baseilhac, membre du groupe des producteurs, est élu président du Comité consultatif.

5 février

Le Conseil de ministres ne donne pas son accord à l'amélioration du système d'aide au stockage proposée par la Haute Autorité.

9 février

Fin de la période de six ans à l'expiration de laquelle le traité prévoit le renouvellement général des membres de la Haute Autorité. En raison de la situation charbonnière, les gouvernements des Etats membres décident d'ajourner ce renouvellement.

20 février

En présence du déséquilibre persistant dans le marché charbonnier, la Haute Autorité fait part à la Commission du marché intérieur du Parlement européen de son intention d'entrer immédiatement en contact avec les gouvernements des Etats membres en vue d'un recours aux articles 58 et 74 sur la crise manifeste.

3 mars

La Cour de justice des Communautés européennes se donne un nouveau règlement de procédure pour tenir compte des tâches nouvelles qui lui sont conférées par les traités de Rome.

5 mars

La Haute Autorité publie un communiqué dans lequel elle annonce sa décision de consulter le Comité consultatif sur l'opportunité d'instituer un régime de quotas de pro-

## Développement du marché commun

28 janvier

La Haute Autorité adresse au gouvernement allemand une recommandation pour l'institution, à titre temporaire, de droits de douane ne pouvant pas excéder DM 20,- la tonne et frappant les importations de charbon dépassant un contingent libre de 5 millions de tonnes pour 1959.

18 février

La Haute Autorité limite son autorisation de fonctionnement de l'organisation de vente du charbon de la Ruhr, admis par la décision du 15 février 1956 au 31 mars 1960. Elle apporte également une modification fondamentale à la réglementation commerciale des trois comptoirs en la rendant moins restrictive. La Haute Autorité stipule par une décision que les gouvernements doivent réaliser les objectifs du traité en matière de publication des barèmes de prix et des dispositions tarifaires de toute nature appliqués aux transports routiers du charbon et de l'acier.

26 février

La Haute Autorité autorise, pour une durée limitée, la vente en commun des houillères du bassin de Lorraine et des Saarbergwerke par la "Saar-Lothringische Kohlenunion" (Saarlör). Elle estime que la Saarlör contribue à une amélioration de la distribution tant en ce qui concerne les qualités de charbon que les itinéraires de transport.

## Evolution institutionnelle

5 mars suite

duction accompagné de mesures portant sur l'importation au titre des articles 58 et 74 (crise manifeste). La Haute Autorité décide également de recourir à l'article 95 (cas non prévus) pour attribuer une allocation spéciale aux mineurs belges réduits au chômage partiel collectif.

17 mars

Le Comité consultatif se prononce en majorité contre l'application de l'article 58 et l'opportunité d'instaurer un régime de quotas de production pour le charbon. Il admet cependant la nécessité de limiter les importations, de régulariser la production et d'empêcher la liquidation prématurée des stocks. A l'unanimité, il émet un avis favorable sur l'application temporaire d'une mesure d'aide aux mineurs touchés par le chômage partiel en Belgique.

26 mars

Mort de M. Franz Blücher, membre de la Haute Autorité.

16 avril

Dans une résolution, le Parlement européen regrette "qu'en raison spécialement de l'attitude du Conseil aucune mesure efficace n'ait été prise en temps voulu sur le plan de la Communauté en vue de surmonter les difficultés que connaît actuellement l'industrie charbonnière".

18 avril

La Haute Autorité transmet aux gouvernements des Etats membres son projet de "plan anticrise" qui contient des directives cohérentes et communautaires pour remédier à la crise charbonnière.

23 avril

Première réunion officielle des ministres avec le président et les vice-présidents de la Haute Autorité à la Celle-Saint-Cloud.

## Développement du marché commun

11 mars

La Haute Autorité recommande au gouvernement français de prendre des mesures dans le domaine des prix d'acier, destinées à remédier au déséquilibre provoqué par les mesures monétaires françaises.

25 mars

Se fondant sur l'article 95 (cas non prévus), La Haute Autorité institue, après consultation du Comité consultatif et sur avis conforme du Conseil, une allocation spéciale temporaire en faveur des ouvriers mineurs belges contraints au chômage partiel.

4 avril

Le gouvernement italien introduit auprès de la Cour de justice un recours contre la décision de la Haute Autorité du 18 février 1959 concernant la publication des barèmes de prix pour les transports routiers.

24 avril

Recours du gouvernement néerlandais auprès de la Cour de justice contre la décision de la Haute Autorité du 18 février concernant la publication des barèmes de prix pour les transports routiers.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

23 avril (suite)

Proposée par le gouvernement fédéral allemand, elle a pour but de discuter du problème charbonnier sans contrainte en dehors du cadre officiel du Conseil de ministres.

14 mai

Par différentes résolutions, le Parlement européen appuie l'action sociale de la Haute Autorité. Le Conseil de ministres n'adopte pas le "plan anticrise" élaboré par la Haute Autorité et ne reconnaît pas l'existence d'un état de "crise manifeste" dans le marché commun du charbon. Il donne son accord pour l'application de mesures temporaires et partielles en Belgique : abaissement des prix de barème du charbon belge moyennant des subventions gouvernementales et interventions de réadaptation de la Haute Autorité selon des modalités qui tiennent compte de l'étalement des fermetures des entreprises belges touchées par les programmes d'assainissement.

25 mai

Institution du groupe de travail interexécutif "Energie" dont la présidence est assurée par la Haute Autorité.

5 juin

Recours des "Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg" auprès de la Cour de justice contre le refus de la Haute Autorité de constater par une décision que le mode de financement de la prime de poste dans la république fédérale d'Allemagne n'est pas conforme au traité.

9-12 juin

Visite officielle des trois présidents des Exécutifs européens à Washington.

12 juin

La Haute Autorité publie un Rapport spécial



## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

12 juin (suite)

concernant la question charbonnière relatant à l'intention de l'Assemblée parlementaire européenne, son action en cette matière du 31 janvier au 15 mai 1959.

25 juin

L'Assemblée parlementaire européenne souligne la nécessité d'une politique énergétique communautaire.

7 juillet

La Haute Autorité prend auprès du Conseil de ministres l'initiative d'une proposition de révision de l'article 56 du traité destinée à lui permettre de continuer à contribuer à la réadaptation des travailleurs.

24 juillet

Signature d'un accord entre la Suisse, les Etats membres de la C. E. C. A. et la Haute Autorité relatif aux frets et conditions de transport pour le charbon et l'acier sur le Rhin. Cette signature associe la Suisse à l'accord conclu entre les Etats membres de la C. E. C. A. le 9 juillet 1957.

25 juillet

Les représentants des gouvernements procèdent à la nomination du nouveau collège de la Haute Autorité. Les mandats de MM. Albert Coppé, Heinz Potthoff, Roger Reynaud, Dirk Spierenburg et Albert Wehrer sont renouvelés. M. Léon Daum est remplacé par M. Pierre-Olivier Lapie, M. Enzo Giacchero par M. Piero Malvestiti et M. Franz Blücher par M. Fritz Hellwig (15 septembre 1959). M. Paul Finet est coopté comme neuvième membre.

31 juillet

La Haute Autorité et le Conseil de ministres conviennent d'organiser une conférence intergouvernementale destinée à examiner les problèmes posés par la reconversion industrielle des régions touchées par la fermeture de mines.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

11 septembre

Les représentants des gouvernements procèdent à la nomination de M. Piero Malvestiti comme président, et de M. Dirk Spienbourg et M. Albert Coppé comme vice-présidents de la Haute Autorité.

16 septembre

Entrée en fonctions du nouveau collège de la Haute Autorité.

25 septembre

Le Parlement européen réclame une politique active de la Haute Autorité en collaboration avec les autres Exécutifs concernant la reconversion des régions touchées par les fermetures de mines.

28 octobre

La Haute Autorité décide que l'aide financière au stockage de houille, instaurée le 5 novembre 1958, se terminera fin juillet 1960 par suite de l'épuisement des 7 millions de dollards destinés à ce financement.

17 novembre

Un projet de révision de l'article 56 ayant eu l'accord de la Haute Autorité et du Conseil de ministres est soumis à la Cour de justice. Celle-ci émet l'avis que, bien que nécessaire, le texte présente certaines incompatibilités avec le traité et doit encore être modifié.

24-25 novembre

Le colloque instauré entre la Haute Autorité, le Conseil et l'Assemblée commune en novembre 1957 est élargi à un colloque entre les trois Exécutifs, les Conseils et le Parlement européen. Sous cette forme il a lieu pour la première fois.

3 novembre

Recommandation de la Haute Autorité adressée au gouvernement allemand et lui demandant de fixer, pour l'année 1960, un contingent d'importation de charbon libre de droits non inférieur à 5 millions de tonnes, au delà duquel continuerait d'être perçu le droit de douane de 20, - DM. Le gouvernement belge informe la Haute Autorité qu'il se voit obligé d'invoquer les clauses de sauvegarde prévues par l'article 37 du traité.

21 novembre

Mémoire belge adressé à la Haute Autorité pour exposer les graves répercussions de la crise charbonnière sur l'économie nationale, les économies régionales et la situation de l'emploi.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

1er décembre

Le tarif international C. E. C. A. est complété par un régime simplifié et approprié des formalités en douane.

15 décembre

La Haute Autorité consulte le Conseil de ministres au sujet de l'application de l'article 37 à l'industrie charbonnière belge.

23 décembre

Par une décision basée sur l'application de l'article 37, la Haute Autorité permet au gouvernement belge une révision de son programme d'assainissement des charbonnages et limite les livraisons de houille en provenance de la Communauté. De plus, elle estime que les importations en provenance de pays tiers devraient être réduites. L'application de l'article 37 est liée à un programme d'assainissement qui prévoit la suppression de 9,5 millions de tonnes de capacité de production de 1959 à fin 1963.

## Evolution institutionnelle

14 janvier

Le Parlement européen appuie les efforts de la Haute Autorité en vue de la révision du traité de la C.E.C.A. en rapport avec les problèmes de la réadaptation.

15 janvier

M. Isaac Baart, membre du groupe des travailleurs, est élu président du Comité consultatif.

1er février

Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation administrative pour la Haute Autorité. Ses services sont désormais groupés en 7 directions générales.

9 février

Expiration de la validité du paragraphe 23 de la Convention relative aux dispositions transitoires concernant la réadaptation des travailleurs. La Haute Autorité a réservé 42,5 millions de dollars à titre de ce paragraphe, dont les dispositions ont été demandées en faveur de 115 085 ouvriers.

Mars 1960

Les présidents des Exécutifs européens décident de la gestion des services communs créés en 1958 : chaque service commun est géré par un Conseil d'administration formé des représentants des trois Exécutifs. La Haute Autorité préside le Conseil de l'Office statistique, la Commission de la C.E.E. assure la présidence du service commun d'information et celle de la C.E.E.A. la présidence du service juridique commun.

4 mars

La Cour de justice donne un avis favorable sur les nouvelles propositions présentées conjointement par la Haute Autorité et le

## Développement du marché commun

27 janvier

Après l'expiration du fonctionnement de l'allocation spéciale temporaire accordée en 1959 aux mineurs belges contraints au chômage partiel collectif, la Haute Autorité institue, sur la base de l'article 95, après avis conforme unanime du Conseil, une nouvelle "allocation C.E.C.A." dégressive payable entre le 1er janvier et le 30 septembre 1960.

10 février

Entrée en vigueur de certaines modifications dans le cadre de l'harmonisation des tarifs extérieurs de la Communauté concernant l'acier et amenant une baisse des droits de douane en France et en Italie.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

4 mars (suite)

Conseil de ministres et concernant le texte révisé de l'article 56 du traité au sujet de la réadaptation des travailleurs.

14 mars

Par une "note intérimaire" le groupe de travail interexécutifs "Energie" soumet au Conseil de ministres des propositions concernant les orientations générales d'une politique coordonnée de l'énergie sur le plan de la Communauté.

28 mars

M. Furler est élu président du Parlement européen, M. Robert Schuman est nommé par acclamations président d'honneur.

29 mars

Le Parlement européen accomplit (conformément à l'article 95 du traité C.E.C.A.) pour la première fois un acte législatif en votant à la majorité des 3/4 des voix exprimées la modification de l'article 56 proposée conjointement par la Haute Autorité et le Conseil de ministres, après avis favorable de la Cour de justice.

20 avril

La Haute Autorité adopte un nouveau règlement intérieur, un nouveau règlement général d'organisation et un règlement intérieur des groupes de travail.

17 mai

Le Parlement européen adopte un projet de convention sur son élection au suffrage universel direct.

20 mai

La Haute Autorité ayant prorogé à plusieurs reprises sa décision autorisant le fonctionnement des trois comptoirs de vente du charbon de la Ruhr, les charbonnages de la Ruhr de leur côté introduisent une demande d'autorisation portant sur la création d'un comptoir unique destiné à reprendre les activités des trois comptoirs autorisés.

## Evolution institutionnelle

30 juin

Le Parlement européen estime "qu'il ne saurait y avoir d'intégration économique dans la Communauté sans politique énergétique communautaire".

19 juillet

Le Conseil d'association avec le Royaume-Uni examine le problème de la répartition du contingent d'importation en Belgique du charbon provenant de pays-tiers.

25 juillet

La Haute Autorité propose au Conseil de ministres la création d'une commission mixte d'études composée de représentants de la Haute Autorité et des gouvernements, chargée d'étudier la révision de certaines dispositions anti cartels du traité.

27 juillet

Constatant la persistance de la crise charbonnière malgré la reprise économique, le Parlement européen invite la Haute Autorité à mettre à l'étude dans le plus bref délai et à proposer des modifications au traité pour ses difficultés d'application.

16 septembre

Par une décision, la Haute Autorité définit la forme obligatoire de ses décisions, recommandations et avis de même que la formalité de notification et de publication de ses actes juridiques

## Développement du marché commun

22 juin

La demande d'autorisation présentée par les charbonnages de la Ruhr le 20 mai 1960 est rejetée par la Haute Autorité. Celle-ci proroge l'autorisation du système existant tout en se réservant la possibilité d'en fixer le terme par une décision ultérieure.

15 juillet

La Cour de Justice rend ses arrêts concernant les recours des gouvernements italien et néerlandais contre la décision de la Haute Autorité du 18 février 1959 sur la publication des barèmes de prix et dispositions tarifaires appliqués aux transports routiers du charbon et de l'acier. Elle annule la décision de la Haute Autorité.

5 août

Les Comptoirs de vente et les 38 sociétés minières de la Ruhr introduisent un recours auprès de la Cour de Justice contre le refus de la Haute Autorité d'autoriser la constitution d'un comptoir unique.

1er septembre

Introduction par la Deutsche Bundesbahn d'une tarification homologuée applicable aux envois de combustibles et minerais par trains complets tant en trafic intérieur allemand que dans les trafics d'échanges avec la République fédérale.

## Evolution institutionnelle

27 septembre

Réunion à Luxembourg, sous la présidence de M. Reynaud, membre de la Haute Autorité, de la conférence intergouvernementale décidée le 31 juillet 1959 par la Haute Autorité et le Conseil spécial de ministres sur la reconversion industrielle.

24 novembre

Le Parlement européen exprime sa conviction qu'il est techniquement nécessaire et politiquement opportun de procéder à une fusion des Exécutifs des trois Communautés en une Commission européenne unique.

5 décembre

Conférence à Bruxelles, sous les auspices des trois Communautés, sur le "Progrès technique et marché commun". La conférence étudie les perspectives économiques et sociales ouvertes par l'application de nouvelles techniques et par la rationalisation du travail.

14 décembre

Signature d'un protocole annexe à la convention instituant l'O.C.D.E. confirmant la participation de la Haute Autorité aux travaux de la nouvelle organisation. La Haute Autorité avait déjà participé aux négociations sur la réforme de l'O.E.C.E. et de sa transformation en O.C.D.E.

## Développement du marché commun

26 septembre

Le gouvernement belge demande dans un mémorandum que soit poursuivie l'action dans le cadre de l'article 37 du traité, en limitant à nouveau pour 1961 les échanges de charbon.

30 septembre

Fin du système d'allocation C.E.C.A. au chômage partiel collectif des mineurs belges du 27 juin 1960. Sur 3 millions de dollars, 1,7 avaient été dépensés.

3 novembre

La Haute Autorité recommande au gouvernement allemand que le contingent libre de droits de douane de DM 20,- par tonne pour les importations de charbon en provenance de pays tiers ne soit pas inférieure à 6 millions de tonnes

2 décembre

Mémorandum complémentaire du gouvernement belge soulignant la menace de troubles fondamentaux et persistants créés par la situation charbonnière.

20 décembre

La Haute Autorité prolonge par une décision, l'application de l'article 37 à la Belgique et impose des contingents aux échanges de charbon avec les autres pays de la Communauté.

## Evolution institutionnelle

10 janvier

La Haute Autorité transmet en son nom et au nom des Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. des propositions relatives aux premières mesures en vue de la coordination des politiques énergétiques des Etats membres.

12 janvier

M. Domenico Taccone, membre du groupe des négociants et utilisateurs, est élu président du Comité Consultatif.

6 février

Les représentants des gouvernements nomment M. Trabucchi au siège de M. Catalano, juge démissionnaire de la Cour de justice.

## Développement du marché commun

16 janvier

La Haute Autorité autorise le gouvernement belge à octroyer, en 1961, des subventions d'un montant maximum de 400 millions de francs belges pour un tonnage maximum de 3,3 millions de tonnes sur la base de la production réalisée en 1959.

1er février

La Haute Autorité décide, sur la base de l'article 95, une nouvelle allocation en faveur des mineurs belges contraints au chômage partiel collectif par manque de débouchés de l'entreprise. Cette allocation est payable pour la période du 1er janvier au 31 décembre. La Haute Autorité y réserve 1,3 million de dollars.

14 février

Règlement à l'amiable du contentieux concernant l'A.T.I.C. et opposant le gouvernement français et la Haute Autorité. Il est mis fin à l'interdiction faite aux acheteurs français de s'adresser directement aux négociants non français de la Communauté. La Haute Autorité retire sa décision du 18 décembre 1957 et le gouvernement français fait radier son recours auprès de la Cour de justice contre cette décision.

23 février

Arrêt de la Cour de justice dans le recours des "Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg" contre la Haute Autorité concernant la "Bergmannsprämie". La Cour constate qu'il s'agit d'une subvention ou aide à l'industrie charbonnière allemande interdite par le traité.



## Evolution institutionnelle

7 mars

M. Hans Furler est réélu président du Parlement européen.

Le Conseil de ministres décide de procéder à des échanges de vues périodiques sur la structure et la conjoncture du marché de l'énergie.

## Développement du marché commun

1er mars

Après l'arrêt de la Cour de justice du 15 juillet 1960, la Haute Autorité recommande aux gouvernements des Etats membres, de prendre toutes mesures appropriées pour que les barèmes, prix et dispositions tarifaires appliqués aux transports du charbon et de l'acier à l'intérieur de la Communauté soient publiés ou portés à la connaissance de la Haute Autorité (recommandation n° 1-61).

14 mars

La Haute Autorité adopte le texte définitif du mémorandum pour les objectifs généraux "Acier" jusqu'en 1965.

6 avril

Le gouvernement néerlandais introduit un recours auprès de la Cour de justice contre la recommandation de la Haute Autorité du 1er mars 1961 concernant la publication des tarifs de transport.

18 avril

Le gouvernement italien introduit également un recours contre la recommandation 1-61 de la Haute Autorité.

16 mai

Le Conseil de ministres discute le premier bilan énergétique de l'Europe qui lui est transmis par le groupe de travail intersectoriel "Energie".

Le même jour, le Conseil de ministres approuve une seconde liste de métiers dont l'exercice ouvre le droit à la libre circulation dans la Communauté. Le nombre de métiers est ainsi porté à 174 et restent seuls exclus les métiers de manoeuvre qui ne réclament aucune formation ou initiation spéciale.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

27 juin

Dans une résolution, le Parlement européen "rappelle une fois de plus que les problèmes du marché charbonnier ne peuvent être réglés indépendamment de ceux du marché des produits énergétiques de substitution".

18 juillet

Le Conseil de ministres adopte le texte d'une modification de l'article 65 du Traité concernant les ententes tendant à une "petite révision" suivant la procédure de l'article 95.

27 juillet

Les propositions de modification de l'article 65 sont transmises pour avis à la Cour de justice en accord entre la Haute Autorité et le Conseil de ministres.

19 septembre

Dans une résolution sur la coopération politique entre les Etats membres de la Communauté, le Parlement européen décide d'étendre le domaine de ses délibérations à tous les problèmes politiques d'intérêt commun.

26 septembre

Les représentants des gouvernements renouvellent pour une période de six ans les mandats de M.M. Delvaux, Hammes et Catalano, juges, et de M. Roemer, avocat général à la Cour de justice.

1er octobre

La Cour de justice élit M. Donner à la présidence pour une période de trois ans.

14 juin

La Haute Autorité appuie pour la première fois une action de reconversion en octroyant un crédit de 360 000 NF à une entreprise métallurgique qui transforme la mine fermée de Champagnac en France. La Haute Autorité fait obligation à cette entreprise d'embaucher des mineurs licenciés.

19 juillet

La Haute Autorité décide sa première action de reconversion en Belgique en accordant un crédit pour le financement de travaux d'infrastructure à la "Société provinciale d'Industrialisation" à Liège.

Affectation d'une aide de 1 million de dollars à des recherches techniques portant sur la lutte technique contre les poussières en sidérurgie et notamment sur la suppression de la pollution atmosphérique par les fumées rousses.

27 septembre

La Haute Autorité autorise sous certaines conditions et limitations, qui doivent assurer le jeu normal de la concurrence, trois concentrations en fait liées entre elles:

- 1) l'acquisition du contrôle de la Handelsunion AG par la August Thyssen-Hütte AG;
- 2) l'acquisition d'une participation de 50 % dans la Stahl- und Walzwerke Rasselstein/Andernach AG par la August Thyssen-Hütte AG;
- 3) l'acquisition du contrôle de la "Establech" Gesellschaft für Eisen-, Stahl- und Blecherzeugnisse mbH par la Dortmund-Hörder Hüttenunion AG.

## Evolution institutionnelle

13 décembre

Dans un avis, la Cour déclare non conforme aux dispositions prévues par l'article 95 du traité pour la "petite révision" le projet de modification de l'article 65 du traité soumis conjointement par le Conseil de ministres et la Haute Autorité.

20 décembre

Les représentants des gouvernements procèdent au renouvellement partiel d'un tiers du collège de la Haute Autorité dont la sortie était décidée par le sort. Ils renouvellent, pour une durée de six ans, les mandats de M. Albert Coppé et de M. Pierre-Olivier Lapie, tandis que la Haute Autorité coopte, pour la même période, M. Albert Wehrer; sont désignés de nouveau pour une période de deux ans, M. Piero Malvestiti comme président, M. Dirk Spierenburg comme premier et M. Albert Coppé comme second vice-présidents.

## Développement du marché commun

8 novembre

La Haute Autorité décide d'appuyer financièrement des recherches relatives à l'automatisation dans l'industrie sidérurgique.

10 novembre

Le gouvernement belge remet à la Haute Autorité un mémorandum exposant la situation de l'industrie charbonnière belge et demandant la prorogation des mesures de sauvegarde prises au titre de l'article 37 pour 1962.

20 novembre

La Haute Autorité renouvelle jusqu'au 31 décembre 1965 son autorisation de fonctionnement accordée le 14 novembre 1959 à la "Saarlör".

13 décembre

La Haute Autorité prolonge pour 1962 l'application de l'article 37 en faveur de la Belgique. Elle assouplit cependant les restrictions aux livraisons et aux importations de charbon en Belgique.

Elle recommande au gouvernement allemand de proroger pour 1962 l'imposition d'un droit de douane de DM 20, - par tonne de charbon importé qui dépasse un contingent libre de 6 millions de tonnes.

30 décembre

La Haute Autorité rappelle aux entreprises sidérurgiques qu'elles sont tenues d'imposer à leurs acheteurs, aux organisations de vente et aux commissionnaires la publication des prix qui leur sont propres pour les ventes directement effectuées par l'usine au client du négociant (Streckengeschäfte).

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

12 janvier

Le Comité consultatif élit à la présidence M. Eric Conrot (groupe des producteurs).

14 février

La Haute Autorité adopte les dispositions qui transforment le régime statutaire du personnel de la C. E. C. A. en un régime harmonisé avec celui en vigueur depuis le 1er janvier pour les institutions de la C. E. E. et de la C. E. E. A.

20 février

Le Parlement européen rappelle comme objectifs et principes d'une politique énergétique communautaire :

- approvisionnement à bon marché
- sécurité d'approvisionnement,
- progression harmonieuse des substitutions,
- stabilité à long terme dans l'approvisionnement,
- libre choix des consommateurs,
- unité du marché commun.

28 février

Par une lettre adressée au Président du Conseil de ministres, M. Harold Mac Millan, premier ministre du gouvernement du Royaume-Uni fait connaître que son gouvernement souhaite entamer des négociations en vue d'adhérer au traité de la C. E. C. A.

13 mars

Le Conseil de ministres répond à la demande d'adhésion du gouvernement britannique à la C. E. C. A. et prie la Haute Autorité de procéder à toutes les études qui s'imposent dans ce contexte.

16 mars

M. J. O. Krag, ministre des Affaires du Royaume du Danemark, fait savoir par lettre adressée au président du Conseil de ministres que son gouvernement demande à entamer des négociations en vue d'une adhésion à la C. E. C. A.

## Evolution institutionnelle

23 mars

Comme premier gouvernement d'un pays africain, celui de la Côte-d'Ivoire introduit une demande auprès de la Haute Autorité en vue d'y accréditer une mission diplomatique.

24 mars

En remplacement de M. Furler, le Parlement européen élit M. Gaetano Martino à la présidence.

5 avril

Les ministres des affaires économiques des Etats membres rencontrent à Rome les représentants des Exécutifs européens pour discuter, en dehors du cadre institutionnel, de la politique à suivre en matière énergétique.

## Développement du marché commun

1er avril

Entrée en vigueur d'un système simplifié de formalités en ce qui concerne la vérification douanière des produits C. E. C. A.

25 avril

La Haute Autorité autorise la fondation en commun de SIDMAR, entreprise sidérurgique sur le canal de Gand, par les sociétés suivantes :

- S.A. Cockerill-Ougrée
- S.A. Forges de la Providence
- Société Générale de Belgique
- Compagnie Financière et Industrielle "COFININDUS"
- Compagnie Belge de Participation Parisiennes "COPEBA"
- S.A. Aciéries réunies de Burbach-Esch-Dudelange "ARBED" - Luxembourg
- Schneider et Cie
- Société Métallurgique de Knutange
- Société minière de Droitanmond-Bruville.

## Evolution institutionnelle

9 mai

Le Parlement européen réaffirme sa volonté de voir se réaliser une union politique européenne et compte que les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés seront le plus tôt possible couronnées de succès.

15 mai

Les représentants des gouvernements des Etats membres nomment M. Robert Lecourt juge à la Cour en remplacement de M. Jacques Rueff, démissionnaire.

12 juin

Le Conseil de ministres donne à l'unanimité son accord pour l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni au traité de Paris.

25 juin

Le groupe de travail interexécutif "Energie" adopte le texte définitif du "Mémorandum sur la politique énergétique" qui vise la création d'un véritable marché commun de l'énergie par étapes successives.

4 juillet

La Haute Autorité charge ses services d'établir un inventaire des dispositions du traité qui seraient susceptibles d'une modification éventuelle au cas où les propositions du "Mémorandum sur la politique énergétique" du 25 juin seraient adoptées.

17 juillet

Le Conseil de ministres procède à un premier échange de vues concernant le "Mémorandum sur la politique énergétique" du 25 juin.

## Développement du marché commun

18 mai

La Cour de justice rejette comme non fondé le recours des charbonnages de la Ruhr contre le refus de la Haute Autorité concernant l'instauration d'un système de vente par un comptoir unique.

23 mai

La Haute Autorité décide d'abaisser le taux de prélèvement de 0,30 % à 0,20 %.

6 juin

Suite à l'arrêt de la Cour de justice rendu le 18 mai, la Haute Autorité prend une décision fixant au 31 mars 1963 la date d'expiration des autorisations concernant les organisations de vente du bassin de la Ruhr.

28 juin

La Haute Autorité attire sous forme de lettre l'attention du gouvernement belge sur les dangers de retard qui existent dans l'exécution du plan d'assainissement de l'industrie charbonnière belge.

12 juillet

La Cour de justice rejette le recours introduit par le gouvernement des Pays-Bas contre la recommandation de la Haute Autorité du 1er mars 1961 concernant la connaissance des prix et conditions de transport.

25 juillet

La Haute Autorité lève, à une ou deux exceptions près, les restrictions imposées aux livraisons et aux importations de charbon sur le marché charbonnier belge.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

17 juillet (suite)

Le même jour, le Conseil se met d'accord sur les modalités de fond applicables aux négociations avec le Royaume-Uni. M. Edward Heath, chef de la délégation britannique pour les négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté expose ensuite devant le Conseil de ministres les bases générales sur lesquelles son gouvernement pense pouvoir réaliser l'adhésion à la C.E.C.A.

10 août

M. Heinz Potthoff, membre de la Haute Autorité depuis sa création, démissionne de ses fonctions.

25 septembre

M. Dirk Spierenburg, membre de la Haute Autorité depuis sa création et premier vice-président depuis 1958, démissionne de ses fonctions.

8 août

La Haute Autorité publie un avis au Journal officiel pour attirer l'attention de l'industrie sidérurgique sur le caractère vulnérable des investissements ayant pour but une production d'aciers courants basés exclusivement sur la ferraille par rapport aux investissements tendant à l'application des procédés basés principalement sur le minerais.

11 septembre

Le gouvernement belge demande de nouveau à la Haute Autorité d'appliquer l'article 37. Une décision pour donner suite à cette demande est ajournée pour essayer de régler le contentieux entre le gouvernement belge et la Haute Autorité au sujet de certaines dispositions de la loi belge portant création d'un Directoire de l'industrie charbonnière.

10 octobre

La Haute Autorité autorise l'entreprise sidérurgique FALCK de Milan à participer également à la fondation en commun de l'entreprise sidérurgique SIDMAR par plusieurs entreprises de la Communauté, fondation qui est autorisée par la décision du 25 avril 1962.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

30 octobre

La Haute Autorité recommande au gouvernement fédéral allemand de continuer, pour 1963, sa politique d'importation charbonnière de la même manière qu'en 1962.

22 novembre

Le Parlement européen demande à la Haute Autorité de définir rapidement une politique de transport conforme à la situation de droit définie par l'arrêt de la Cour du 12 juillet 1962.

10-15 décembre

Organisée par les trois Exécutifs européens, une "Conférence européenne sur la Sécurité sociale" se réunit à Bruxelles. Elle devait permettre aux Exécutifs européens de s'informer au sujet des grands courants d'opinion sur les possibilités, les méthodes et les limites d'une harmonisation des régimes de sécurité sociale dans la Communauté.

19 décembre

La Haute Autorité permet au gouvernement belge d'accorder, pour l'année 1962, des subventions d'un montant maximum de 115 millions de francs belges distribués à 4 entreprises.





## Evolution institutionnelle

7 janvier

M. Sean Lemass, premier ministre du gouvernement irlandais, demande, par lettre adressée au président du Conseil, d'entamer des négociations sur une adhésion de la République de l'Irlande au traité de la C.E.C.A.

15 janvier

M. Heinz Kegel (groupe des travailleurs) est élu à la présidence du Comité consultatif pour un an.

24 janvier

Les représentants des gouvernements membres procèdent à la nomination de M. Walter Strauss comme successeur de M. Otto Riese en tant que juge à la Cour de justice.

30 janvier

Dans un communiqué, la Haute Autorité "regrette qu'en raison de l'issue de la conférence du 29 janvier 1963, les négociations avec le gouvernement du Royaume-Uni en vue de son adhésion à la C.E.C.A., aient été interrompues à un moment où les problèmes essentiels de cette adhésion n'avaient pas encore été discutés".

5 février

Dans une résolution, le Parlement européen exprime les "graves préoccupations que lui cause l'interruption unilatérale des négociations entre les Six et le Gouvernement britannique".

16-18 mars

Premier festival du film sidérurgique européen organisé par la Haute Autorité.

## Développement du marché commun

16 janvier

La Haute Autorité autorise, sous certaines conditions, pour la période du 1er janvier 1963 au 31 décembre 1965, les accords de vente en commun conclus par une partie des charbonnages belges groupés au sein du Comptoir Belge des Charbons (COBECHAR).

13 février

La Haute Autorité autorise, pour une durée limitée, certaines interventions d'urgence dans le système de distribution de charbon en France par suite des incidences de l'hiver très rude et de la grève des mineurs.

14 mars

La Haute Autorité se déclare d'accord avec le principe d'entreprendre l'établissement de nouveaux objectifs généraux "Charbon" sans attendre la définition et l'adoption complète d'une politique énergétique.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

20 mars

La Haute Autorité autorise, pour une durée de trois ans, le fonctionnement de deux comptoirs de vente pour le charbon de la Ruhr "Geitling" et "Präsident". La nouvelle structure se distingue de l'ancienne surtout par l'interdiction de tout lien institutionnel entre les deux comptoirs et par l'institution d'un contrôle de l'application de la décision d'autorisation.

10 avril

La Haute Autorité transmet au Conseil de ministres un projet d'Accord tendant à créer, en ce qui concerne le traité instituant la C.E.C.A., les conditions permettant la réalisation d'un marché commun de l'énergie.

2 mai

Le président Malvestiti annonce au Conseil de ministres son intention de démissionner en tant que président et membre de la Haute Autorité.

Le Conseil institue un comité spécial "Politique énergétique" et lui donne mandat de rechercher les principes à suivre pour résoudre les problèmes relatifs à la réalisation progressive d'une politique énergétique commune, les moyens d'action à mettre en oeuvre et les priorités à envisager.

17 juin

M. Reynaud, membre de la Haute Autorité représente le Collège lors des funérailles du Pape Jean XXIII.

27 juin

Dans une résolution, le Parlement européen "déploie que les gouvernements réunis au Conseil spécial de ministres ne sont toujours pas parvenus à traduire dans les faits une politique énergétique commune" et appuie les efforts de la Haute Autorité à

29 mai

Le gouvernement des Pays-Bas demande par un recours à la Cour de justice l'annulation des autorisations de la Haute Autorité concernant les comptoirs de vente de charbon "Geitling" et "Präsident".

6 juin

Les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil décident une limitation effective du volume des contingents d'importation d'acier provenant des pays à commerce d'Etat jusqu'au 31 décembre 1963.

25 juin

La Haute Autorité présente au Parlement européen son rapport "La C.E.C.A. 1952 - 1962 - Les premières dix années d'une intégration partielle - Résultats - Limites - Perspectives".

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

27 juin (suite)

"contribuer à l'adaptation de l'industrie sidérurgique aux changements intervenus et à venir".

30 juin

Lors du couronnement du Pape Paul VI la Haute Autorité est représentée par M. P. -O. Lapie, membre de la Haute Autorité.

12 juillet

Une délégation de la Haute Autorité conduite par son secrétaire général se rend à Londres pour examiner, ensemble avec les représentants du gouvernement britannique, les mesures nécessaires pour une relance des travaux dans le cadre de l'Accord d'association.

10 juillet

La Haute Autorité autorise, sous condition, l'acquisition par l'August-Thyssen Hütte AG de la majorité des actions de la Phoenix Rheinrohr AG à partir du 31 décembre 1963.

15 juillet

Les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil décident une limitation effective du volume des contingents d'importation de fonte provenant des pays à commerce d'Etat jusqu'au 31 décembre.

28 août

La August Thyssen Hütte AG dépose un recours auprès de la Cour de justice contre certaines dispositions de la décision de la Haute Autorité du 10 juillet autorisant la concentration de la ATH avec la Phoenix Rheinrohr AG.

4 septembre

Mort de M. Robert Schuman, initiateur de la C.E.C.A. et président d'honneur du Parlement européen.

"Robert Schuman était animé par une foi inébranlable dans les destinées de l'Europe. Aux yeux de l'Histoire, son nom restera à jamais attaché à l'amitié entre nos peuples et à l'unité européenne" (M. Luns, président en exercice des Conseils de ministres).

23 septembre

La Haute Autorité confère à M. Müller-Armack, ancien secrétaire d'Etat, le mandat de contrôler du 1er octobre 1963 au 31 mars 1966 les activités des deux comptoirs de vente du charbon de la Ruhr.

## Evolution institutionnelle

## Développement du marché commun

11 septembre

Le Gouvernement allemand soumet au Conseil de ministres un projet de protocole transitoire relatif à des dispositions spéciales et temporaires visant à atteindre les buts fixés dans le traité C.E.C.A.

24 septembre

Le Conseil d'Association entre le gouvernement du Royaume-Uni et la Haute Autorité reprend ses sessions et fixe ses activités futures.

8 octobre

Les gouvernements des Etats membres nomment M. le Professeur Dino Del Bo, ancien ministre italien, membre puis, le 9 octobre, président de la Haute Autorité.

9 octobre

Le Comité consultatif adopte sa résolution en conclusion d'un échange de vues concernant le "Mémorandum de la politique énergétique" du 25 juin 1962.

17 octobre

Le Parlement européen regrette de devoir constater que les Conseils n'ont pas à un degré suffisant, la volonté politique de prendre position sur les propositions contenues dans le "Mémorandum sur la politique énergétique européenne" du 25 juin 1962.

23 octobre

Le nouveau président de la Haute Autorité, M. Dino Del Bo, prend ses fonctions au cours d'une séance publique de la Haute Autorité.

4 novembre

M. Lyndon B. Johnson, alors vice-président des Etats-Unis, rend une visite de courtoisie à la Haute Autorité.

15 novembre

De janvier à mi-novembre, le total des aides accordées par la Haute Autorité en faveur de la réadaptation de près de 23 900 travailleurs s'élève à 4,3 millions d'unités de compte, les gouvernements contribuant pour un montant équivalent aux dépenses envisagées.

Evolution institutionnelle25 novembre

M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité représente le Collège aux obsèques du président Kennedy à Washington.

26 novembre

Discours d'investiture du président Del Bo devant le Parlement européen.

2 décembre

Le Conseil renvoie une résolution élaborée par le Comité "Politique énergétique" à celui-ci pour de nouvelles délibérations.

Développement du marché commun19 novembre

La Haute Autorité autorise, sous certaines conditions, un accord conclu entre la "Fédération nationale des Syndicats de Négociants en Combustibles en gros" et la

"Fédération Nationale des Syndicats de Négociants en Combustibles de France" ayant pour but de définir la frontière entre les activités du négoce de gros et du négoce de détail pour l'approvisionnement des foyers domestiques et de l'artisanat.

29 novembre

Le Comité consultatif exprime des avis favorables sur une série de mesures proposées par la Haute Autorité en vue d'améliorer la situation difficile de l'industrie sidérurgique.

2 décembre

Les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil décident de prolonger les accords du 6 juin et du 15 juillet concernant les importations d'acier et de fonte en provenance des pays à commerce d'Etat pour l'année 1964. Ils donnent mandat à la Haute Autorité de consulter les principaux autres pays fournisseurs d'acier sur une éventuelle augmentation des droits à l'importation.

11 décembre

La Haute Autorité modifie des décisions relatives à la définition des pratiques discriminatoires et à la publication des prix pour parer à certains abus pratiqués sur le marché sidérurgique.



### Bibliographie sommaire

Il s'agit de fournir une liste courte et significative des ouvrages parus en Europe et dans le monde ayant trait à la C. E. C. A. , au traité de Paris et à sa mise en oeuvre. Cette liste est destinée à servir de guide au chercheur et plus simplement au lecteur désireux d'approfondir l'une ou l'autre question.

Aucune des nombreuses publications éditées par les institutions n'est citée. A cet égard, le "Catalogue des publications des Communautés européennes" fournit des indications complètes.

On mentionnera en outre, comme source de références, pour les publications périodiques, que la Haute Autorité édite, une fois par mois, une liste donnant les éléments bibliographiques d'une sélection d'articles de revues; de plus, elle publie occasionnellement des bibliographies portant sur des sujets déterminés intéressant la Communauté (Ex.: Energie, Automation, etc.). De son côté, la Cour de justice des Communautés européennes édite une bibliographie complète des "Publications juridiques concernant l'intégration européenne". Enfin, le Parlement européen publie une "Bibliographie méthodique trimestrielle".

Le service de Documentation de la Haute Autorité et les Bureaux de vente et d'abonnement dans les six pays de la Communauté tiennent l'ensemble de ces publications à la disposition du public et des institutions.



Ouvrages d'ordre général

- Actes officiels du Congrès international  
d'études sur la Communauté européenne du  
Charbon et de l'Acier (Stresa 1957)  
Milan : A. Giuffré 1957
- BENVENUTI, F.                    Ordinamento della Comunità europea del  
Carbone e dell'Acciaio con introduzione e  
note  
T. I et II  
Padova : CEDAM 1961
- CATALANO, Nicola                Manuel de droit des Communautés euro-  
péennes  
Paris : Syrey 1962
- DIEBOLD, William Jr.            The Schuman Plan  
New York : Frederick A. Praeger 1959  
750 p.
- JERUSALEM, Franz                Das Recht der Montanunion  
Berlin : Vahlen 1954  
207 p.
- LAPIE, Pierre Olivier            Les trois Communautés  
Paris : Arthème Fayard 1960  
237 p.
- LISTER, Louis                    Europe's Coal and Steel Community  
New York : Twentieth Century Fund 1960  
495 p.
- MASON, Henry L.                The European Coal and Steel Community  
Den Haag : Nijhoff 1955  
XI - 153 p.
- MATHIJSEN, P.S.R.F.            Le droit de la Communauté européenne du  
Charbon et de l'Acier  
Une étude des sources  
's-Gravenhage : Nijhoff 1957  
208 p.

- MONNET, Jean                      Les Etats-Unis de l'Europe ont commencé.  
La Communauté européenne du Charbon et  
de l'Acier  
Paris, Robert Laffont, 1955  
171 p.
- MORARD, Nicolas                  Fonctionnement et perspectives de la  
Communauté européenne du Charbon et de  
l'Acier  
Fribourg : Editions universitaires, 1962  
X - 233 p.  
(Cahiers de l'Institut des Sciences écono-  
miques et sociales de l'Université de  
Fribourg), Suisse
- PRIEUR, Raymond                La Communauté européenne du Charbon et  
de l'Acier.  
Activités et Evolution  
Paris : Editions Montchrestien, 1962  
496 p.
- RAMACIOTTI, C.                    La Comunità europea del Carbone e del-  
l'Acciaio  
Roma : Ateneo 1953
- REUTER, Paul                      La Communauté européenne du Charbon et  
de l'Acier  
Paris : L. G. D. J., 1953  
320 p.
- RIPHAGEN, W.                    De juridische structuur der europese  
gemeenschap voor Kolen en Staal  
Leiden : Universitaire Pers 1955  
49 p.
- SAINT-MARC, Philippe            La France dans la C.E.C.A.  
Paris : Armand Colin 1961  
438 p.  
(Cahiers de la Fondation nationale des  
Sciences politiques, 114)
- SOTO, Jean de                      La C.E.C.A.  
Paris : P. U. F. 1958  
124 p.  
(Collection "Que sais-je")

VIGNES, Daniel

La Communauté européenne du Charbon et  
de l'Acier.

Un exemple d'administration économique  
internationale

Paris : Librairie générale de droit et de  
jurisprudence 1956

196 p.

•

Textes et commentaires

Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (La)  
 Par un groupe d'étude de l'Institut des Relations internationales  
 Bruxelles : Institut des Relations internationales 1953  
 338 p.

Grand-Duché (Le) de Luxembourg et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier - Plan Schuman  
 Luxembourg : Ministère d'Etat 1952,  
 130 p.

Handbuch der Montanunion  
 Frankfurt/M : Agenor Verlag 1953 -  
 Bd. I - XI (Loseblattsammlung)

Rapport de la délégation française sur le Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier et la Convention relative aux dispositions transitoires signés à Paris le 18 avril 1951  
 Paris : Ministère des Affaires Etrangères, 1951,  
 186 p.

GAEDKE, Jürgen

Das Recht der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl  
 München : Beck 1954  
 355 p.

SAHM, Ulrich

Der Schumanplan  
 Vertrag über die Gründung der E.G.K.S.  
 Frankfurt : Kommentator Verlag 1951  
 300 p.

Ouvrages traitant de problèmes spéciaux

Concurrence

- HENNIG, Helmut                      Entflechtung und Neuordnung der west-  
deutschen Montanindustrie unter besonderer  
Berücksichtigung der Verbundwirtschaft  
zwischen Kohle und Eisen  
Bern : Francke 1952,  
VIII - 240 p.  
(Beiträge zur praktischen Nationalökonomie  
10)
- KERN, P.R.                              Das Recht der Unternehmenszusammen-  
schlüsse in der Montanunion  
Berlin und Frankfurt/M : Vahlen 1955  
XVI - 184 p.
- KLEPS, Karlheinz                      Kartellpolitik und Energiewirtschaft in der  
Montanunion  
Stuttgart : Gustav Fischer 1961  
XII - 349 p.  
(Oekonomische Studien, Heft 7)
- KRAWIELICKI, Robert                      Das Monopolverbot im Schumanplan  
Tübingen : Mohr 1952  
IX - 122 p.

Prix

- IMKAMP, J. J. A.                      Prijsdiscriminatie in Amerika en in het  
E. G. K. S. -Verdrag  
's-Gravenhage : Nijhoff 1958  
268 p.
- KAMARINEAS, Panajotif P. Die Auslegung und Anwendung des Art. 60  
des Montanunionsvertrages durch die Hohe  
Behörde und den Gerichtshof  
Marburg : Elwert 1961  
126 p.

- KIESEWETTER, Rolf      Das Wirtschaftsrecht des Schuman-Plans unter besonderer Berücksichtigung des Preisrechts  
Hamburg : 1954  
141 p.  
(Forschungsstelle für Völkerrecht und ausl. öffentl. Recht der Universität Hamburg)
- LANG, Norbert      Die Preisordnung in der Montangemeinschaft im Vergleich mit amerikanischem Trustrecht  
Baden-Baden : Lutzeyer 1963  
322 p.
- ZIMMERMAN, Erich      Die Preisdiskriminierung im Recht der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl  
Frankfurt/M : Klostermann 1962  
456 p.  
(Schriften des Instituts für ausl. und internationales Wirtschaftsrecht)
- Transports
- KLAER, Werner      Der Verkehr im Gemeinsamen Markt für Kohle und Stahl  
Beiträge zur europäischen Verkehrspolitik  
Baden/Baden : Lutzeyer 1961  
386 p.
- ROSIERS, Pierre-François      Les transports ferroviaires dans la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier  
Université de Paris : Faculté de droit et des sciences économiques, 1958  
301 p.  
(Thèse pour le doctorat d'université)
- SCHLOCHAUER, Hans Jürgen      Die Ausnahmetarife im Recht der europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl  
Frankfurt/M : Klostermann, 1960  
51 p.  
(Schriften des Instituts für ausl. und int. Wirtschaftsrecht, Bd. 12)

SCHEIDER, Willi                      Tarifpolitik der Hohen Behörde und das deutsche Verkehrsvesen  
Göttingen : Vandenhöck und Rupprecht, 1956  
166 p.  
(Forschungen am Institut für Verkehrswissenschaften der Universität Minister, Bd. 12)

Problèmes sociaux

DELPEREE, Albert                      Politique sociale et intégration européenne  
Liège : Thone 1956  
293 p.

PETZ, Rudolf und  
Helmut ZOELLNER                      Die Beschäftigungsfreiheit der Montanfach-  
arbeiter. Kommentar  
Berlin/Frankfurt : Vahlen 1956  
X - 198 p.

SCHIEFER, Jack                      Europäischer Arbeitsmacht, Freizügigkeit  
und Mobilität der Arbeitnehmer  
Baden/Baden : Lutzeyer 1961  
285 p.

SCHREGLE, Johannes                      Europäische Sozialpolitik  
Erfolge und Möglichkeiten  
Köln-Deutz : Bund-Verlag, 1954  
108 p.

TROCLET, L.E. :                      Eléments de droit social européen.  
Bruxelles : Editions de l'Institut de socio-  
logie de l'Université Libre 1963.

Notion d'entreprise

ULMER, Peter                      Der Unternehmensbegriff im Vertrag der  
Europäischen Gemeinschaft für Kohle und  
Stahl  
Heidelberg : Carl Winter 1960  
144 p.  
(Heidelberger Rechtswissenschaftl. Abhand-  
lungen, N.F. - 7. Abhandlg.)

Questions budgétaires

WEIDES, Nikolaus P.

Das Finanzrecht der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl  
Frankfurt/Berlin : Metzner 1960  
271 p.

Relations extérieures

HEINRICHS, Armin

Die auswärtigen Beziehungen der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl, insbesondere ihr Verhältnis zur O.E.E.C.  
Bonn : Bouvier & Co 1961  
(Schriften zur Rechtslehre und Politik, Bd. 34)

ANOUIL, Gilles

La Grande-Bretagne et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier  
Paris : Issoudun 1960  
221 p.